

## COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 13 mai 2009

**Président** : M. Salvatore GIANNONE  
**Secrétaire** : Mme Charlotte CHEVALLIER  
**Scrutateurs** : M. Rolf GOSEWINKEL  
M. Jean-Michel TALON  
**Huissier** : M. Jacques PITTET

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, ce mercredi 13 mai 2009 à 20h00, en la salle Miles Davis Hall Nord du Montreux Music & Convention Center, 2m2c, Grand'Rue 95 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 11 décembre 2008 (PGA), 21 janvier (PGA) et 1<sup>er</sup> avril 2009.
2. Communications du Bureau, notamment sur la composition :
  - 2.1. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 26 mai 2009 à 19 h. 00) ;
  - 2.2. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion, à *transformer en postulat*, de M. Pierre Rochat « Pour un engagement montreusien dans le projet régional de patinoire (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 26 mai 2009 à 18 h. 00) ;
  - 2.3. du groupe de travail chargé d'examiner les propositions de Mmes Jocelyne Bouquet et Jacqueline Pellet, Conseillères communales, concernant le bon fonctionnement de l'administration communale et du Conseil communal.
3. Correspondance.
4. Communications de la Municipalité.
5. Motions, postulats et interpellations déposés.

6. Rapports des commissions :

- 6.1 relatif au projet de plan général d'affectation (PGA) de la Commune de Montreux (territoire urbanisé) et au plan de constatation de nature forestière, ainsi que l'addenda au plan directeur communal (fiches « Eléments du patrimoine »), et réponse aux motions (anciennes) de MM. Roland Comtesse « Dynamiser et toiletter le RPA », Olivier Gfeller « Révision du plan des zones », Heinz Schoeneich « Révision du plan d'affectation et des zones sportives », Bernard Gret « Valorisation de l'espace CFF », Michel Detrey « Pour une réhabilitation des Communs de Clarens et aménagement de la Grande Place en parc public », à la pétition de M. Daniel Manzini et consorts « Contre le projet de construction au chemin du Petit-Clos / modification d'affectation » (03/2009) (rapp. : M. Grégoire Furer) ;
- 6.2. relatif à l'adoption du PDL plan directeur localisé « Trait-Planches » du PPA Plan partiel d'affectation « Trait-Planches » et du rapport d'impact sur l'environnement (04/2009) (rapp. : M. Olivier Gfeller) ;
- 6.3. relatif à la subvention 2009-2011 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) (05/2009) (rapp. : M. Alexandre Stæger) ;
- 6.4. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 700'000,- pour financer la construction d'un collecteur d'eaux usées à Caux, En Crêt-d'y-Bau (09/2009) (rapp. : M. Anthony Huys) ;
- 6.5. relatif à l'extension de la structure d'accueil crèche-pouponnière et à la création de cinq places supplémentaires en nursery (10/2009) (rapp. : M. Yves Laurent Kundert) ;
- 6.6. sur la réponse au postulat de Mme Madeleine Müller intitulé « Quelle politique pour les aînés à Montreux » (11/2009) (rapp. : M. Patrick Haari).

7. Préavis de la Municipalité :

- 7.1. relatif aux comptes communaux 2008 (12/2009) ;
- 7.2. relatif aux comptes 2008 du Fonds culturel Riviera (13/2009) (date de la séance de commission intercommunale : le 22 avril 2009 à 18 h. 15).

8. Rapport de la Municipalité :

- 8.1. sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2008 (06/2009).

9. Développement de la motion suivante :

- 9.1. de M. Jean-Pierre Buholzer demandant l'acquisition, par la Commune de Montreux, du bâtiment « ancienne menuiserie Held » en vue d'en faire un pôle d'activités polyvalentes.

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.

11. Autres objets s'il y a lieu.

Monsieur le Président Salvatore Giannone déclare ouverte la séance du Conseil communal de Montreux du 13 mai 2009.

Il a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée et, conformément à l'art. 68 al. 3 RCcom, d'implorer la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

M. le Président salue la Municipalité qui assiste à notre séance hormis M. Jean-Claude Doriot, excusé.

Il salue ensuite :

- Monsieur le Secrétaire municipal.
- La secrétaire suppléante du Conseil qui aujourd'hui supplée, la secrétaire en titre étant en charge du PV du PGA.
- Les membres du Bureau et notre huissier
- Les représentants des médias qu'il remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif.
- Le public qui assiste à nos travaux.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux. Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des art. 64 à 66 RCcom. Monsieur le Président Salvatore Giannone demande à ce que la sérénité et le respect mutuel règnent lors des débats.

**Présences** : 86 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Ont fait excuser leur absence** :

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal ;

Mmes Monia Ferreira, Prisca Gaillet, Christel Stadelmann, MM. Patrick Aubort, Stéphane Barbey, Thierry Cantarini, Michel Granato, Bernard Gret, Alain Hiltmann, Aurelio Mastropaolo, Jean-Pierre Schmid, Heinz Schoeneich.

**N'ont pas fait excuser leur absence** :

MM. Charles Meichtry, Gérald Perréaz.

En préambule, M. le Président propose de procéder directement à une modification du point 1 de l'ordre du jour.

Il s'agit du retrait de l'approbation des procès-verbaux des séances des 11 décembre 2008 (PGA) et 21 janvier 2009 (PGA) et de ne prendre en compte que l'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2009, et également de supprimer le point 6.1. concernant le PGA et le point 6.2., ceci d'entente avec la Municipalité, car il manquait l'article 22 concernant les logements sociaux, par rapport au quota de logements subventionnés qui sera déterminé d'entente avec la Municipalité. Il fera l'objet d'une convention avant le dépôt du projet auprès du Conseil communal.

M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent ces modifications de bien vouloir lever la main. Les modifications de l'ordre du jour telles qu'annoncées sont acceptées par la majorité de l'assemblée.

M. Grégoire Furrer désire s'exprimer au nom de la commission du PGA. Certains membres l'ont interpellé. Bien sûr que l'on sait pourquoi cette modification de l'ordre du jour est faite. Les PV reçus sont absolument incomplets. Ils sont truffés de fautes et il est évident que l'on ne peut accepter ces PV du PGA ou des séances concernant le PGA.

Au nom de la commission, il trouve cela un peu cavalier et il est extrêmement déçu qu'on arrive à repousser cette décision importante pour le PGA aujourd'hui, uniquement parce que le travail de procès-verbal n'a pas été fait. Il ne jette absolument pas la pierre à la secrétaire qui a fait un travail formidable.

Mais il relève qu'il a été signalé à M. le Président Salvatore Giannone, par les membres de la commission, qu'ils étaient disponibles et prêts à aider à la rédaction des PV. Cela a été fait par e-mail, par écrit et résultat, silence radio pendant plusieurs semaines. Et quand on reçoit les procès-verbaux, on s'aperçoit qu'ils sont truffés d'erreurs et aujourd'hui on est obligé de repousser ce vote important.

M. Furrer trouve que par rapport au travail qui a été fait en commission, par rapport au temps que des miliciens ont donné, il rappelle que c'est 200 heures pour étudier ce PGA et que la dernière séance PGA qui était un jeudi, ils se sont organisés en interne pour pouvoir rendre un rapport le lendemain, donc il s'agit d'une question d'anticipation, de management de projet, il y a quand même un travail en amont qui peut être prévu et planifié. Si l'on se rend compte que l'on est trop court en terme de ressources humaines, on peut engager du monde, prendre des personnes en surnuméraire.

M. Furrer trouve que cet amateurisme est inadmissible, que c'est un manque de respect pour les personnes qui ont travaillé dans la commission et un manque de respect pour tous les gens qui attendent des réponses sur le PGA. Il y a des gens dans le public, ce soir, qui sont venus pour avoir des réponses. En tant que président de commission il a été appelé par des journalistes, qui lui ont dit : « Alors est-ce qu'enfin vous allez être capables de voter ce PGA ce soir ? ». Et que doit-il répondre ? : « Je ne pense pas parce que les procès-verbaux ont été mal faits ». Il trouve cela amateur, pas normal et au nom de la commission et de tous les gens qui attendent des réponses, qu'ils soient des propriétaires, des opposants, des gens dans le bâtiment, on donne l'impression d'être vraiment des amateurs, de travailler à l'envers du bon sens.

M. Grégoire Furrer déclare à M. le Président Salvatore Giannone qu'il l'apprécie beaucoup comme être humain et qu'il aime bien aller boire des verres avec lui, mais là franchement au niveau du travail que l'on attend d'un président c'est vraiment léger et il avait vraiment envie de le dire et il en est désolé.

M. le Président Salvatore Giannone remercie M. Grégoire Furrer et déclare qu'il accepte ces réflexions, qu'il n'y a pas de problème.

Concernant ce PGA M. le Président informe qu'il a été décidé, en séance de bureau, de mettre sur pied un groupe de travail, par rapport à l'élaboration des PV, soit une personne par parti et il demande à chaque Président de groupe de venir à la fin de la séance afin de définir une date avant l'été.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2009**

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

Page 6, § 1, il s'agit de M. Olivier Feller et non de M. Olivier Gfeller.

Page 6, modifier le paragraphe 6 ainsi :

« M. Pierre-André Spahn, dans sa motion, évoque le fait qu'à titre personnel il est pour l'interdiction. Mais en commission, il demande seulement un règlement plus strict.

Qu'est-ce que cela impliquerait en cas d'acceptation de cette motion ? Les attentes du motionnaire sont trop floues. Eclaircir la situation exige des travaux qui ne valent pas la peine, vu qu'une réponse régionale va bientôt arriver ».

Pages 12 et 13, il s'agit de M. le Municipal Alain Feissli et non de M. le Municipal André Feissli.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :**

- 2.1. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 26 mai 2009 à 19 h. 00) ;**

La commission suivante examinera cette motion :

Présidence Socialiste : Mme Jacqueline Pellet ;

Membres : Mme Irina Gote, MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Peter Bon, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Rolf Gosewinkel, Yanick Hess, Franco Meichtry, Lionel Winkler.

**2.2. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion, à transformer en postulat, de M. Pierre Rochat « Pour un engagement montreusien dans le projet régional de patinoire (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 26 mai 2009 à 18 h. 00) ;**

La commission suivante examinera cette motion :

Présidence Radicale : M. Olivier Mark ;

Membres : MM. Jean-Pierre Buholzer, Laurent Demartini, Mario Di Sessa, Jean-François Gailloud, Daniel Guex, Ludwig Lemmenmeier, Pierre Rochat, Edgar Schneider, Henri Supplicity, Jean-Michel Talon.

M. Olivier Mark demande que les membres de la commission se réunissent à l'issue de la séance afin de fixer une nouvelle date avec la Municipalité.

**2.3. du groupe de travail chargé d'examiner les propositions de Mmes Jocelyne Bouquet et Jacqueline Pellet, Conseillères communales, concernant le bon fonctionnement de l'administration communale et du Conseil communal.**

Ce groupe de travail se compose de la manière suivante :

Mme Jacqueline Pellet (soc)  
M. Lionel Winkler (rad)  
M. Pierre-André Spahn (lib)  
M. Yves Laurent Kundert (verts)  
M. Alexandre Staeger (Montreux Libre)  
Mme Zita Ceretti (udc) / suppléant M. Jean-Daniel Rochat

### **3. CORRESPONDANCE**

Le premier courrier émane de Mme et M. Brigitte et Daniel Masson et concerne le PGA - Glion – Parcelle 5758.

Le deuxième courrier est une pétition émanant des habitants de la rue du Pont à Montreux qui concerne l'espace public de la Vieille Ville de Montreux et qui sera transmise directement à la Municipalité.

M. Michel Bongard demande à M. le Président Salvatore Giannone de bien vouloir lire le texte de la pétition.

M. le Président donne lecture de cette pétition.

M. Olivier Blanc déclare qu'une pétition est traitée par le Conseil communal, sauf celles dont l'objet est manifestement de compétence municipale.

A son avis, de très nombreux points de cette pétition concernent de toute évidence les compétences du Conseil communal et qu'elle doit être traitée par le Conseil communal. Il propose donc de nommer une commission lors de la prochaine séance comme il se doit.

M. le Président remercie M. Blanc pour cette information et déclare que cette pétition sera renvoyée à une commission.

Le troisième courrier est une pétition en faveur du Ned Club (Nouvel Espace Dancers), à l'attention de la Municipalité et du Conseil Communal. M. le Président en donne également lecture.

Cette pétition sera transmise à une commission nommée lors de la prochaine séance.

Ces courriers seront annexés au procès-verbal.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

- 4.1. sur l'avenir de la parcelle No 452, sise à la Corsaz, propriété des CFF**
- 4.2. communiqué de presse dont le titre est : « Durée de stationnement modifiée à Clarens »**
- 4.3. communiqué de presse concernant le « Coup de balai » sur la ville**
- 4.4. communiqué de presse dont le titre est : « Comptes 2008 excédentaires – Montreux aborde l'avenir avec sérénité »**
- 4.5. communiqué de presse relatif au parking de la Paix qui restera ouvert.**

M. Emmanuel Gétaz intervient au sujet de la question de la suppression de la pose des gabarits au parking de la Paix. Un plan de quartier a été voté sur ce lieu central pour la ville et également central pour ses habitants et il est extrêmement surpris et a quelques doutes sur la légalité de la décision prise par la Municipalité dans ce cas là.

En effet, le problème qui s'est posé, d'ailleurs la Municipalité ne s'en cache pas dans le communiqué de presse, concerne les places de parc au centre ville qui sont peu nombreuses et les commerces de Montreux souffrent de cette insuffisance, et une réduction aussi forte du nombre des places de parc est de nature à les faire souffrir. Or on sait que les commerces montreusiens, d'une manière générale, ont quelques soucis.

M. Gétaz est particulièrement sensible à cette question, néanmoins il ne pense pas que la justification donnée par la Municipalité soit pertinente en regard de la mise à l'enquête de ce plan de quartier.

Des photomontages ou des maquettes ne permettront pas à la population de se rendre compte de la réalité de ce qui va être construit en terme de volume. Par ailleurs, et c'est là que M. Gétaz a quelques doutes quant à la légalité de cette décision, il est évident que le principe du gabarit qui consiste à montrer sur le site ce qu'il se passe, afin que n'importe quelle personne de passage puisse se rendre compte de ce qui va être mis en place et soit également informée du fait qu'il y a une mise à l'enquête, ce principe là, avec des photomontages et des maquettes, ne sera pas respecté.

On pourra mettre des photomontages proches du lieu, la maquette sous verre quelque part, toujours est-il que le principe selon lequel des gabarits doivent être posés est en l'occurrence violé et donc une grande partie de la possibilité, pour les citoyennes et les citoyens de s'informer, disparaît.

M. Gétaz est donc opposé à ce que ces gabarits ne soient pas posés. Il pense qu'il est indispensable que la population puisse voir de quoi il s'agit, comprendre les volumes dont il est question, ce sont des très grands volumes. L'argument qui consiste à dire qu'il faudrait en poser environ 36 lui paraît assez douteux. S'il faut simplifier en partie les gabarits, on pourrait peut-être donner une information sous la forme d'un grand panneau qui explique, dans une certaine mesure, la simplification des gabarits posés et peut-être de cette manière pourrait-on sauver un certain nombre de places de parc.

En tous les cas, la réalité est que le problème du parking est un problème qu'il fallait anticiper, ce qui n'a pas été fait. Et ça c'est le grand problème. Aujourd'hui il y a un manque grave dans un processus extrêmement important qui est celui de la mise à l'enquête. Et personnellement M. Gétaz estime que la Municipalité doit changer d'avis et revenir à une pose de gabarits.

M. Michel Zulauf estime que dans la vie politique il faut parfois effectuer des choix. On vit dans un système de démocratie représentative et il est clair que l'on ne peut pas dire aux gens : « Vous élisez des autorités qui se prononcent sur un objet, et ensuite une fois que l'objet a été voté, vous aurez toutes les chances de pouvoir le remettre en cause ». Ceci est une espèce d'hypocrisie et la Municipalité a effectué cette pesée d'intérêt et face au tollé qu'a suscité la fermeture du parking de la Place de la Paix, il était normal que des dispositions soient prises.

Evidemment, on peut toujours faire des procès d'intention en disant : « Pourquoi on ne l'a pas fait avant, qu'aurait-on pu faire autrement ? Mais parfois il faut savoir choisir. Veut-on défendre une petite minorité de gens qui verront la différence entre les ballons et les gabarits, peut-être bien, mais on s'est prononcé sur cet objet après de nombreuses discussions à une forte majorité, on ne va donc pas toujours remettre en cause ce qui a été voté.

C'est de la démagogie finalement que de dire : « Le peuple doit savoir ». Mais le rôle du peuple, dans la vie politique, doit être souligné aussi par rapport à ses représentants. Le peuple n'a pas toujours raison. Il faut aussi lui donner confiance en ses autorités, et en l'occurrence, il semble à M. Zulauf que toutes les procédures ont été respectées.



On a entendu, il y a un mois, que c'était scandaleux que ces places de parc soient supprimées et maintenant une voix vient dire : « Mais que c'est exactement le contraire et nous, nous sommes les véritables représentants du peuple montreusien. Finalement c'est grâce à nous que les intérêts de chacune et chacun pourront être pris en compte ». M. Zulauf n'en est pas certain.

M. Olivier Mark va dans le même sens que M. Michel Zulauf, et pense que la Municipalité a pris une excellente décision. Elle a pensé aux citoyens qui vont et viennent, qui travaillent, qui sont actifs à Montreux, et pris en compte les éléments qui lui étaient soumis pour finalement prendre cette décision. Si cette décision venait à être invalidée juridiquement, malgré tout M. Mark félicite la Municipalité d'avoir pensé aux besoins quotidiens des citoyens et ceci était vraiment la bonne décision à prendre.

M. le Syndic Pierre Salvi déclare que la Municipalité a été interpellée par les propos de M. Emmanuel Gétaz. Il tient tout d'abord à le rassurer, la loi n'a pas été violée et les dispositions contenues dans la LATC permettent dans des situations particulières, dont celle-ci, de pouvoir supprimer la pose de gabarits.

Il tient à préciser ici, qu'effectivement la Municipalité a fait une pesée d'intérêts dans la mesure où d'un côté il fallait voir les nuisances qui auraient sans doute duré pendant quelques trois mois au travers de la pose des gabarits, ceci au moment où la saison estivale va battre son plein, ce qui aurait été dommageable. Par ailleurs, il aurait fallu poser 25 ou 30 gabarits. Etant donné que l'air est transparent, M. le Syndic Pierre Salvi se demande comment l'on peut arriver à se représenter la volumétrie, considérant qu'il y a plusieurs corps de bâtiments. La pose de gabarits aurait été tellement difficile à interpréter qu'elle en aurait été trompeuse.

La Municipalité a donc choisi la voie de soigner l'information au travers de maquettes, de photomontages pris selon des angles différents et complémentaires, et elle pense que de la sorte ce sera beaucoup plus concret, plus perceptible pour un habitant de cette commune, que de prendre conscience de ce que représentera l'intégration dans le site d'un tel projet.

Il aimerait insister sur un point qui a déjà été évoqué. Il incombe à la Municipalité, au nom de la séparation des pouvoirs, d'exécuter des décisions de ce type, c'est de sa compétence et en aucun cas il est question de revenir en arrière sur la base d'une simple déclaration telle que celle-ci, qui est au demeurant trompeuse.

## **5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES**

Deux postulats et deux interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président et seront traités au point 10 de l'ordre du jour.

## **6. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **6.3. relatif à la subvention 2009-2011 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) (05/2009) (rapp. : M. Alexandre Stæger) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz déclare ses intérêts puisqu'il est Président de la SIA, Société des Intérêts des Avants, et souhaite apporter une précision sur un élément qui est mentionné à l'avant dernier paragraphe du rapport.

Il est dit que : « Les Avants sont par contre plus difficiles à vendre de par l'absence de « produit » touristique et le refus des habitants d'accueillir le village du Père Noël ».

Il s'agit d'une vieille histoire et M. Gétaz aimerait juste repréciser ceci. On a l'impression que c'est tout récent et que le village des Avants se retranche dans ses barricades. Or il aimerait affirmer ce soir que ce n'est pas le cas.

Effectivement, il y a un certain nombre d'années, le village des Avants, par une consultation de la SIA auprès de la population, M. Gétaz ne faisait pas encore partie du comité, mais il s'en souvient, la SIA avait préavisé négativement sur le projet de village du Père Noël aux Avants. Notamment à cause de sérieuses questions de gestion de la circulation et des parkings, qui à l'époque n'avaient probablement pas été examinées jusqu'au bout.

Il tient à dire que personnellement, sur le principe, il trouvait l'idée bonne. Il pense que maintenant, comme l'on voit que toute l'opération de décembre du Marché de Noël est une grande réussite, et que peut-être avec un travail plus approfondi, le village des Avants aurait pu aussi en bénéficier, il faudrait une fois se reposer la question.

Néanmoins, à l'époque, la SIA ayant consulté les habitants, avait préavisé négativement. Ceci dit, depuis lors beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et il trouve dommage qu'on relève encore aujourd'hui cette question du village du Père Noël, pour dire que le village des Avants n'aurait pas de « produit » touristique à offrir.

En ce qui concerne Montreux Tourisme et les produits touristiques il faut d'abord rappeler que le village des Avants et d'ailleurs comme tous les hauts de la commune, ont une offre touristique de toute évidence. En effet, il y a des restaurants, des chemins pédestres, des narcisses, et il faut venir voir maintenant que c'est la saison des narcisses, c'est splendide. Mais aussi parce qu'il y a un futur, et un futur que la SIA soutient à fond, et qui est celui du futur parc régional de la Gruyère et du Pays d'En Haut.

Par conséquent, M. Gétaz émet le souhait que Montreux Tourisme, à l'avenir, cesse de parler du Marché du Père Noël et se tourne sur les produits existants et à venir pour les hauts de la commune et notamment pour le village des Avants qui a beaucoup de choses à offrir et beaucoup de charme.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

## CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 05/2009 de la Municipalité du 6 mars 2009 sur la subvention 2009-2011 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) ;

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire ;

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'adopter le montant de Fr. 983'106.- comme subvention annuelle à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) ;
2. d'allouer un crédit complémentaire de Fr. 135'542.- au budget communal ordinaire 2009 (compte No 160.3658) ;
3. de porter un montant annuel de Fr. 983'106.- au budget communal ordinaire pour les années 2010 et 2011 (compte No 160.3658).

M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.**

- 6.4. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 700'000,- pour financer la construction d'un collecteur d'eaux usées à Caux, En Crêt-d'y-Bau (09/2009) (rapp. : M. Anthony Huys) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Anthony Huys, Président de la commission, réitère ses remerciements à M. Jean-Marc Forclaz qui a bien voulu expliquer les intérêts de la MVR dans ce dossier.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Anthony Huys, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 09/2009 de la Municipalité du 13 mars 2009 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, pour couvrir les frais liés à la construction d'un collecteur d'eaux usées permettant ainsi de prolonger l'équipement public et raccorder un secteur situé dans une zone « S » de protection des sources à Caux, En Crêt-d'y-Bau,

**Ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la construction d'un collecteur d'eaux usées à Caux, En Crêt-d'y-Bau ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 700'000.- au maximum ;
3. de couvrir ce montant par un prélèvement unique sur la provision « Fonds des égouts) compte No 9280.004 ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte et convention en rapport avec cette opération.

M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

#### **6.5. relatif à l'extension de la structure d'accueil crèche-pouponnière et à la création de cinq places supplémentaires en nursery (10/2009) (rapp. : M. Yves Laurent Kundert) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Yves Laurent Kundert, Président de la commission, remercie Mme Marie-Claire Fauconnier d'avoir si gentiment reçu les membres de la commission à la pouponnière.

Mme la Municipale Edith Willi, avant d'ouvrir la discussion, désire apporter deux rectificatifs par rapport au rapport de M. Yves Laurent Kundert, ce qui donnera certains éclaircissements.

Sur la 1<sup>ère</sup> page, il y a les termes qui disent : « Le Réseau Reme gère les réseaux d'accueil de jour..... ». Mme la Municipale Edith Willi précise que le réseau Reme regroupe les partenaires que sont la commune de Veytaux et de Montreux, ainsi que les structures d'accueil, l'Association Crèche-Pouponnière qui regroupe la Coccinelle, la Pouponnière et les Lutins ainsi que le Scoubidou. Cette rectification est donnée afin d'expliquer de quoi est constitué le Reme.

Ensuite, tout en haut de la 2<sup>ème</sup> page, Mme la Municipale Edith Willi désire apporter également une modification. Ce n'est pas en raison de difficultés financières que l'Association Crèche-Pouponnière n'a pas pu réaliser ce montant, mais en raison de manque de liquidités.

Un manque de liquidités, parce que dans les années 2005/2006 la Pouponnière a fait un gros déficit, que les subventions n'ont pas couvert, d'où la nécessité de puiser dans ses fonds. Ce déficit a été quittancé par la Municipalité et fera l'objet d'un préavis ultérieur.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste est très favorable à l'extension de la structure d'accueil Crèche-Pouponnière et à la création de 5 places supplémentaires en nursery à la structure la Pouponnière. En effet cela correspond à un réel besoin des familles montreusiennes.

Avec l'augmentation des naissances et cela dès 2007, nos structures sont devenues insuffisantes. Comme dans ce domaine la demande ne cessera d'augmenter au vu des modifications de notre société, car de plus en plus de familles sont monoparentales, voire recomposées, et de plus en plus de mamans travaillent car un seul revenu ne suffit plus de nos jours, il faudra je pense intégrer la réflexion sur la création de nouvelles structures de crèches-pouponnières et de nursery dans tous nouveaux projets de plan de quartier.

Le groupe socialiste vous invite donc, à l'unanimité de ces membres, à accepter ce préavis ».

M. Bernard Gardiol, en tant que Président de cette vénérable institution créée en 1899, tient à s'exprimer ce soir pour encourager l'assemblée à accepter très largement ce préavis.

Il tient d'abord à remercier Mme la Municipale Edith Willi d'avoir précisé les raisons pour lesquelles l'institution s'est trouvée confrontée temporairement avec un manque de liquidités. C'est en quelque sorte grâce ou à cause du Conseil communal qui avait accepté en 2005 l'intégration des deux unités la Coccinelle et les Lutins, qui n'étaient alors pas suffisamment financées. Maintenant les choses vont rentrer dans l'ordre.

Il tient aussi à dire au commissaire qui a indiqué dans le rapport qu'il regrettait qu'il y ait des tarifs dégressifs, qu'en réalité il n'y a pas de tarifs dégressifs et que les tarifs sont linéaires. Ce qui fait que plus les personnes gagnent, plus ils contribuent à la prise en charge de la pension de leur enfant dans l'institution. Ce régime est très généralement appliqué dans le canton de Vaud dans l'ensemble des garderies, donc il n'y a rien de particulier à cette situation.

M. Gardiol réitère ses souhaits pour qu'une suite favorable soit donnée à ce préavis ainsi cela permettra de mettre très rapidement en chantier les travaux destinés à cette nouvelle unité d'accueil.

M. Jean-Pierre Buholzer déclare que l'on ne peut qu'applaudir à cette mise sur pied de places d'accueil, mais à contrario, devant une offre si maigre, on mesure parfois les conséquences où nous mène la politique du toujours moins d'impôt.

Nos autorités sont-elles les champions de la pingrerie ou sont-elles imprévoyantes ?

Comment cela se peut-il ? Il y a actuellement 41 bébés en attente de places pour les structures d'accueil de jour et 35 bébés pour la structure d'accueil familiale de jour, Maman de jour. Et dans le lot, on ne compte pas tous les parents qui ont renoncé à placer leurs enfants dans ces structures.

Dans l'Hebdo du 19 mars 2009, il est relaté qu'à Lausanne 6'000 enfants de 0 à 4 ans sont potentiellement concernés pour 1'921 places. Ce qui donne, grosso modo, un rapport de 1 à 3.

Toujours dans le même magazine, il est dit qu'à Montreux 1'020 enfants de 0 à 4 ans sont potentiellement concernés pour 127 places, il s'établit donc un rapport approximatif de 1 à 8. Cherchez l'erreur !

En conclusion, M. Buholzer déclare que Montreux est sous doté en places d'accueil. Il demande donc à Mme la Municipale et à Messieurs les Municipaux de faire encore un petit effort vers le social !

Très mauvaise nouvelle, toujours dans l'Hebdo, il est signalé que le Conseil National renonce à obliger les communes à combler les besoins en matière d'accueil extra-scolaire et extra-familial. Peut-être restera-t-il aux géniteurs montreusiens, comme solution, à changer de commune pour se diriger vers une structure plus accueillante et plus généreuse.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

C'est à l'unanimité de la commission, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis no 010/2009 du 20 mars 2009 de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'extension de la structure d'accueil crèche-pouponnière et la création de cinq places supplémentaires en nursery,

**Oui** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. d'approuver le projet d'extension de la crèche-pouponnière permettant la création de cinq places supplémentaires en nursery ;
2. d'octroyer à la Pouponnière un prêt de fr 65'000.- dont les modalités seront arrêtées par voie conventionnelle ;
3. de financer le prêt avec les montants disponibles en trésorerie ;
4. d'accepter de porter au budget 2010 et suivants l'augmentation de la garantie de déficit nécessaire, mais à concurrence d'un montant de fr 105'000.- au maximum ;

5. d'octroyer pour l'exploitation 2009 un crédit complémentaire de fr 35'000.- sur le compte budgétaire 710.3655.00 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en relation avec cette affaire.

M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité et deux avis contraires.**

**6.6. sur la réponse au postulat de Mme Madeleine Müller intitulé « Quelle politique pour les aînés à Montreux » (11/2009) (rapp. : M. Patrick Haari).**

M. Patrick Haari, Président de la commission, déclare qu'il a reçu un courrier dont la teneur lui paraît peut être utile pour l'objectivité et le bon sens des débats, et il demande à M. le Président ainsi qu'à l'assemblée s'il peut en donner lecture.

Il précise que ce courrier émane de M. Marcel Frête, un citoyen de Montreux qui s'occupe d'organisations associatives et de nos aînés, au travers de l'entraide, de cours, etc.

M. le Président Salvatore Giannone demande aux Conseillères et aux Conseillers qui sont d'accord pour que M. Patrick Haari donne lecture de ce courrier de bien vouloir lever la main. La majorité de l'assemblée étant pour, M. Patrick Haari donne donc lecture du courrier de M. Marcel Frête :

« Madame, Monsieur,

J'ai beaucoup apprécié votre intervention, auprès de l'Autorité communale, concernant la création, à Montreux, d'un centre de loisirs et d'accueil avec la possibilité de prendre un repas chaud, comme cela se pratique actuellement dans les communes voisines de la Tour-de-Peilz et Vevey.

Je fais partie du comité du CLAM depuis 23 ans dont 17 à la Présidence. Depuis 1986, malgré de nombreuses demandes à la commune de Montreux, pour obtenir un local de réunions pouvant contenir une centaine de personnes, (notre effectif était de 120 membres), toutes nos requêtes se sont soldées par des réponses négatives ou des fins de non-recevoir, également pour la question financière.

Nos réunions devaient se faire en divers endroits, ce qui nous causait beaucoup de difficultés, afin de ranger notre matériel.

Pour survivre, nous étions obligés d'avoir recours à des fonds privés ; la Loterie Romande a été notre principal sponsor, ce qui nous a permis de nous fournir en appareils électroménagers pour notre cuisine, ainsi que de jeux et divers pour nos ateliers. Tout cela pour agrémenter nos rencontres.

Grâce à l'accueil que nous réservons à nos membres, nous sommes récompensés par le fait de voir ces personnes ravies de pouvoir « vivre un instant », loin des soucis du quotidien et par ce fait, de quitter notre lieu de rencontre avec un air radieux.

Actuellement, les « repas-partage » organisés chaque mois par la Paroisse protestante sont bien fréquentés mais, peut-être, pas suffisants ; de plus, nous devons nous rendre à l'évidence que les personnes seules ne se nourrissent pas toujours normalement.

Dès lors, le fait de pouvoir se réunir à midi, de façon journalière, pour prendre un mets en compagnie et partager quelques occupations de groupe, permet aux aînés de conserver leur domicile et par conséquent de ne pas entrer trop tôt en EMS.

En créant ce centre, comme le postulat de Mme Madeleine Müller le préconise, je suis persuadé que la commune de Montreux répondrait favorablement à un réel besoin.

Vous remerciant de l'attention portée à mon message, je vous présente, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées ».

La discussion est ouverte.

M. André Groux fait remarquer que l'on passe allégrement de la petite enfance aux aînés, ce qui finalement est très bien, c'est ça l'intergénération.

A titre de déclaration d'intérêts il souligne qu'il exerce la retraite depuis un certain nombre d'années et que d'autre part il a été Président de La Fédération vaudoise des retraités durant 8 ans et qu'actuellement il est actif au niveau de la section régionale.

M. Groux donne lecture de son intervention :

« Lors de sa séance de préparation, le groupe socialiste, à l'unanimité, était d'avis qu'en effet, pour ce qui est de cette réponse de la Municipalité, il fallait remettre l'ouvrage sur le métier.

Lors des débats de la commission, il y avait deux écoles quant à l'interprétation de ce postulat. Fallait-il répondre au titre, comme préconisé généralement ? Il est très clair : « *Quelle politique pour nos aînés à Montreux ?* » ou fallait-il se référer à son développement, notamment à la demande concernant un centre de rencontres, ce que l'on découvre aussi à travers la communication que vient de nous lire le président de la commission ?

Comme l'a relevé M. Rochat lors du dernier Conseil, il faut évidemment se réjouir du fait que de nombreux aînés montreusiens savent « se prendre en mains » faisant ainsi preuve de civisme à travers le culte de la responsabilité individuelle. Tout de même, la politique en faveur de nos anciens ne peut se borner à fournir une liste de sociétés locales, même si c'est réducteur de ne relever que cela du rapport qui nous a été fourni.

L'enquête de « Générations Plus », parue récemment, est décidément plus encourageante à propos de notre commune que ce que pourrait laisser entrevoir le rapport, même si les critères utilisés dans cette enquête étaient peut-être un peu simplistes.

Le rapport de la commission fait état de la proposition visant à initier un sondage afin de définir les besoins des personnes concernées comme cela a été évoqué. Pour ce qui est de notre groupe, nous sommes plutôt d'avis qu'il serait judicieux de s'approcher de Pro Senectute Vaud en vue d'établir un « diagnostique communautaire ».



Plusieurs communes de notre canton ont eu recours à cette démarche à la satisfaction de chacun. Cette procédure est définie comme étant « *La co-construction d'un état des lieux de la qualité de vie d'une communauté donnée, par tous les acteurs impliqués en son sein.* » Certainement que la commune est en mesure de consacrer quelques moyens à cela.

Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste attend avec intérêt le rapport substantiel qui nous sera transmis sur le thème important des aînés à Montreux. N'oublions pas que la tranche d'âge 65 ans et plus représentait tout de même quelques 4'300 personnes en 2007, soit plus de 18% de la population ».

La discussion continue

Mme Madeleine Müller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par mon postulat je demandais à la Municipalité d'étudier la mise en place d'une structure d'accueil et des locaux adaptés. On aurait pu s'attendre à ce que la Municipalité s'informe auprès d'organisations telles que Pro Senectute sur les infrastructures existantes ou à développer. Qu'elle effectue une enquête auprès de la population ou qu'elle crée une commission afin d'étudier les différentes possibilités.

Force est de constater que le rapport de la Municipalité ne répond pas à ces préoccupations et que les 22 activités mentionnées, seulement un tiers est à Montreux.

Cette politique requiert une vision plus élargie de structures que les communes peuvent mettre en place. Il est important de différencier les seniors du 3<sup>ème</sup> de ceux du 4<sup>ème</sup> âge. Si les premiers peuvent nous faire profiter de leur savoir faire et de leur expérience sur un plan régional, les personnes du 4<sup>ème</sup> âge, à mobilité réduite, ont besoin d'un lieu de proximité accueillant, facile d'accès, ouvert six jours sur sept, avec la possibilité de se restaurer et de profiter des activités multiples qui sont à leur disposition, sans oublier les moyens de transport pour les personnes handicapées.

Il faut aussi relever que les seniors ne sont pas tous égaux sur le plan financier et qu'il s'agit de prévoir une solidarité, non seulement entre les jeunes et les vieux, mais également entre les personnes privilégiées et moins privilégiées. Dans ce domaine les communes peuvent apporter leur contribution.

Si de telles structures peuvent et doivent être mises en place, ce n'est pas pour faire de la concurrence aux institutions existantes, mais pour compléter et diversifier ces activités. Il est essentiel de maintenir les aînés dans la vie communautaire. La vieillesse nous attend tous et selon les statistiques, dans 40 ans la moitié de la population est concernée.

Je vous invite donc Messieurs, Mesdames, à suivre la commission et à refuser le rapport 11/2009 de la Municipalité. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Un centre de loisirs pour les aînés.

En préambule, je pose crûment la question : « Pourquoi ce qu'une ville de dix mille habitants, la Tour-de-Peilz, a réussi, c'est-à-dire à mettre sur pied un centre de loisirs pour les aînés, une ville de 24'000 habitants n'y est pas arrivée ? Et toute la mise en place de ce centre de la Tour-de-Peilz s'est déroulée sous une gouvernance libérale...

Pourquoi a-t-il fallu se battre pour mettre sur pied un centre pour les Jeunes alors que partout ailleurs des lieux de loisirs avaient fleuri ? On nous répondait : « Il y a assez de sociétés dans notre commune de Montreux pour accueillir ados et adultes ».

J'ai une petite explication à cette politique de la « retraite ». A Montreux, plus qu'ailleurs, le social fait peur. Certains voient tout de suite, derrière ce mot, qu'on fabrique des assistés. A Montreux nos édiles sont peut-être pingres, ils sont surtout timorés.

Pourquoi n'ouvrent-ils pas leur gousset pour investir justement dans le social ? Eh bien ! J'y pensais ! Donnez un coup de pouce supplémentaire à ceux qui sont dans le besoin et n'oubliez pas un projet de centre de loisirs pour les aînés tel que le « Held » anciennement « Ned », et surtout laissez-nous rêver d'un projet pour l'Hôtel de Ville ! Bref, cet argent, plus de vingt millions, offre des opportunités d'investissement qui ne se présenteront peut-être plus jamais.

Oui, investissons avant que d'aucuns nous proposent une baisse d'impôts ! Ce serait vraiment un comble ! Si jamais un tel malheur devait se produire, je propose que l'on ferme les crèches, les écoles, en espérant qu'il nous restera assez de thunes pour construire des prisons.

Et je terminerais en citant un passage du rapport de Madame Chevallier du 29 septembre 2007 : « Mais il s'agit de ne pas cacher le vrai problème : le financement. C'est finalement une question politique que de savoir si l'on souhaite ou non qu'une collectivité publique soutienne les loisirs et les activités des aînés ».

Mme la Municipale Edith Willi désire apporter un certain nombre de réponses. Tout d'abord M. André Groux a relevé une particularité, c'est que le titre demandait : « Quelle politique pour nos aînés à Montreux ? », et effectivement le contenu du postulat, d'ailleurs Mme Madeleine Müller vient de le confirmer par ses paroles, demandait la construction d'un centre. Donc la Municipalité a répondu par rapport au contenu du postulat de Mme Müller, qui demandait la création d'un centre d'accueil pour les personnes âgées.

Mme la Municipale Edith Willi aimerait relever l'enquête de Génération Plus, qui a montré la bonne place que la commune de Montreux avait en terme de qualité de vie. Qualité de vie aussi pour les personnes âgées, qu'elles fréquentent les unités d'accueil temporaire la journée ou qu'elles soient indépendantes ici en ville de Montreux.

Mme Madeleine Müller a aussi parlé de la mixité, le besoin pour les personnes âgées de se retrouver dans un lieu vivant, dans un lieu qui a une certaine qualité et pas forcément dévolu uniquement aux personnes âgées.

C'est ce qui est nécessaire et ceci a été relevé par le groupe qui a été constitué et qui a répondu à la demande de la Municipalité. En effet, les représentants des groupes d'aînés ont été réunis pour qu'ils puissent dire comment ils voyaient les choses et comment ils répondaient eux aux besoins des personnes âgées.

Si l'ancien Président du CLAM, M. Marcel Frête, n'était pas présent, le Président actuel, M. Mottier, a été consulté et il était là. Tous les représentants présents ont bien dit qu'ils avaient des locaux et suffisamment d'argent pour faire fonctionner les différents lieux d'accueil, mais ce qu'il manquait c'était une certaine visibilité pour que des personnes âgées, qui pourraient en bénéficier, se rendent dans ces lieux d'accueil. En effet, le nombre de personnes qui fréquentent ces lieux est en diminution, ce qui a été relevé également par la présidente qui organise des après-midi dans la salle de paroisse du temple de Clarens.

Maintenant si on parle de politique pour les personnes âgées, c'est une autre enquête qu'il faut faire et effectivement Pro Senectute est un organisme duquel on peut s'approcher pour procéder à une enquête afin d'établir quelque chose et définir une politique, ce qui est tout à fait autre chose.

Mme la Municipale Edith Willi rappelle que la Municipalité a répondu au contenu du postulat de Mme Madeleine Müller, demandant la création d'un centre. Voilà pourquoi cette réponse.

M. Olivier Gfeller croit qu'il y a un problème qui se pose à peu près chaque fois qu'il y a une réponse à une motion ou à un postulat, c'est de savoir si l'on répond au titre ou au développement.

Pour M. Gfeller la question ne devrait pas se poser. Là, on a l'impression qu'il y a une tentative d'esquive de l'exécutif quand il présente ce genre d'excuse. Il y a un titre et il y a un développement, donc il faut tout simplement tenir compte des deux.

Et à ce titre là, il regrette une chose, et c'est peut-être un souhait qu'il formule vis-à-vis de l'exécutif, c'est que lorsqu'il y a une réponse à un postulat, dans le préavis qui vient comme réponse, il faudrait avoir le rappel non seulement du titre, mais aussi du contenu.

En ce qui le concerne, M. Olivier Gfeller a le sentiment que Mme la Municipale Edith Willi n'a répondu qu'au début du titre et pas au développement du postulat de Mme Madeleine Müller, dont d'ailleurs on ne peut pas connaître le contenu puisqu'il n'est pas rappelé. Il aimerait bien ne plus rencontrer ce genre de problème. La réponse à un postulat c'est la réponse autant au titre qu'au développement, parce qu'autrement cela ne sert à rien de faire un développement.

De plus cela devrait être rappelé en entier, c'est-à-dire avec le titre et le développement, au début du préavis. Parce que s'il est répondu une fois au titre, une fois au développement, alors il propose de déposer des titres de deux pages et le développement c'est comme ce qui a été dit dans le titre !

Mme Jacqueline Pellet aimerait s'élever en faux contre le projet d'intention qui est fait à Mme Madeleine Müller. Mme Müller a déposé un titre qui parlait de la politique des aînés à Montreux, il y a eu un développement et la commission s'est attachée à examiner, si dans la réponse municipale, il y avait des éléments liés à la politique des aînés à Montreux, ce qui n'était pas le cas.

Il y a un autre Conseiller communal dans cette assemblée qui s'est trouvé aussi pris à partie à propos du titre et du contenu, il s'agit de M. Michel Zulauf, et on lui a malheureusement aussi dit qu'il y avait des problèmes à ce propos.

Mme Jacqueline Pellet va donc dans le sens de ce qu'a dit M. Olivier Gfeller, il y a un titre et un développement, il faut examiner le tout.

Sur cet aspect de la politique des aînés à Montreux, et ce qui a été relevé par Mme la Municipale Edith Willy concernant l'enquête qui a été faite, et bien cette enquête qui est parue dans la presse indique bien que le critère qui fait avancer Montreux dans la qualité de vie pour les aînés, c'est le paysage. Bel effet municipal !

Ensuite, de l'élément de mixité générationnelle qui a été évoqué, il n'y a rien dans le rapport qui en parle et qui le développe. Et c'est pour cet élément fondamental de la politique des aînés, que la commission souhaite qu'il y ait un développement de la part de la Municipalité et c'est la raison pour laquelle ce rapport lui est renvoyé et que Mme Pellet demande de ne pas accepter les conclusions.

Mme Jocelyne Bouquet aimerait suggérer deux pistes à la Municipalité. D'une part il n'a plus été question du Fonds Kümmer. Elle rappelle que le Fonds Kümmer est une somme d'environ Fr. 4'000'000.- qui doit être utilisée pour des besoins sociaux. Mme Bouquet trouve que l'on aurait pu lier les deux choses pour répondre au postulat de Mme Müller.

D'autre part, il y avait le problème de la ferme à Clarens. On a parlé longuement de cette ferme dans ce Conseil et de la façon dont on pourrait l'utiliser. En fait elle est située à un endroit assez centré et en plus il y a un très grand volume. Cela avait été suggéré par M. Emanuel Gétaz, de faire des appartements dans cette ferme, ce qui n'est pas tout à fait réalisable du fait des nombreuses ouvertures qu'il faudrait pratiquer en façade, mais pourquoi pas en faire un centre de loisirs pour différentes générations, puisque l'on peut utiliser un grand volume au rez-de-chaussée et des salles dans les étages.

Mme Bouquet peut citer comme exemples, tant au Lignon à Genève que dans d'autres communes, des vieilles fermes ont été transformées dans ce but.

Alors voilà peut-être des pistes à suivre.

M. Emmanuel Gétaz tient à appuyer complètement la proposition de Mme Jocelyne Bouquet, en précisant qu'à l'époque les réflexions qui avaient eu lieu consistaient à laisser en mains privées la ferme, d'où l'idée d'en faire des appartements.

Mais évidemment, si la commune peut s'en porter acquéreur, ce serait un magnifique lieu de réunions et communautaire. D'ailleurs, à l'époque, une jeune personne de Clarens avait déjà fait part d'idées allant dans ce sens. Et quand Mme la Municipale Edith Willi parle de la question intergénérationnelle, on sait bien que ce n'est pas les mêmes besoins qui existent pour un centre de loisirs pour jeunes ou pour des personnes âgées, mais quand géographiquement on peut trouver un même espace pour faire cohabiter, dans des locaux différents mais relativement proches, les deux objectifs, cela semble une excellente manière de mettre en contact les jeunes et les anciennes générations. M. Gétaz abonde totalement dans ce genre d'idée et il remercie Mme Bouquet pour cette proposition.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Patrick Haari, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

Au terme des discussions, c'est par 1 oui et 10 non que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir rejeter les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le rapport municipal no 11/2009 du 20 mars 2009 en réponse au postulat MÜLLER, intitulé « Quelle politique pour nos aînés à Montreux ?... »,

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat MÜLLER, intitulé « Quelle politique pour nos aînés à Montreux ?... »

M. Yves Laurent Kundert demande à M. le Président Salvatore Giannone si lors du vote on n'accepte pas les conclusions, doit-on dire oui ou doit-on dire non ?

M. le Président répond qu'il allait y venir.

M. Michel Zulauf déclare qu'il ne faut pas compliquer les choses. Si l'on accepte le rapport de la Municipalité en réponse à la motion Müller on dit oui et si on refuse la réponse de la Municipalité à cette même motion on dit non.

M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux rejette ces conclusions à une large majorité.**

### **7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE**

#### **7.1. relatif aux comptes communaux 2008 (12/2009) ;**

Chacun ayant reçu ce préavis il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Alain Feissli remercie M. Emmanuel Gétaz de laisser à la Municipalité le soin de présenter brièvement ces comptes 2008 et donne lecture de son intervention :

« Alors que le budget prévoyait un excédent de recettes de l'ordre de Fr. 67'000.-, c'est avec un résultat positif de quelques Fr. 24'000'000.- que boucle le compte d'exploitation 2008.

La marge d'autofinancement, plus communément appelée en économie privée cash flow, ascende quant à elle à Fr. 28'662'000.-.

Ce résultat particulièrement réjouissant, que l'on ne pouvait évidemment pas attendre en décembre 2007, lors de l'adoption du budget 2008, s'explique par trois éléments significatifs. A savoir : économies sur le fonctionnement, remboursement d'acomptes versés au titre de la péréquation et vente d'actions.

Au chapitre des économies, la Municipalité a pu intervenir tout au long de l'année 2008 au travers de l'exploitation du budget. La construction d'un budget fondée sur une base zéro est ainsi une nouvelle fois démontrée.

En effet, et bien qu'ayant dû voter dans le cadre de ses compétences un volume important de crédits complémentaires en cours d'année pour faire face aux nombreux imprévus, ces derniers ont été entièrement compensés par des économies sur le fonctionnement et même au-delà avec une économie complémentaire de plus d'un million.

Les principaux chapitres font ressortir une économie de 1,14% sur les autorités et le personnel, de 2,81% sur les biens, services et marchandises et de 2,64% sur les subventions.

Le résultat de ces principaux postes, relevant de la marge de manœuvre directe de la Municipalité, démontre à nouveau une saine gestion du budget communal empreinte de prudence et de réalisme.

Je relève, à cet égard, le travail exemplaire des services communaux que je profite de remercier au nom de la Municipalité.

L'écart principal réside au niveau des recettes au travers d'un gain comptable de près de Fr. 13'000'000.- réalisé par la vente du portefeuille Actions de la Société Electrique Vevey Montreux, de 2,3 millions au travers du décompte final de la péréquation 2007 et de 1,6 million au travers du décompte de la facture sociale 2007.

D'autres apports significatifs ont également concouru à ce résultat favorable, comme les dividendes du Casino Barrière pour Fr. 600'000.-, les placements de la trésorerie pour Fr. 483'000.- ou encore le décompte d'exploitation de Sécurité Riviera pour Fr. 642'000.-.

Ce résultat, que l'on peut qualifier d'exceptionnel, et j'insiste sur ce mot exceptionnel, doit toutefois nous inciter à rester prudents, et surtout Mesdames et Messieurs, à ne pas verser dans l'euphorie.

En effet, un léger tassement a déjà été perçu en 2008 sur les recettes fiscales structurelles.

L'économie suisse apparaît également de plus en plus touchée par la crise mondiale, dont nous ne pouvons prédire aujourd'hui ni l'ampleur, ni la durée, et certains secteurs de notre économie sont déjà touchés. A titre exemplatif, les chiffres de l'hôtellerie vaudoise pour le premier trimestre de cette année, publiés avant-hier par le SCRIS, laisse apparaître sur la Riviera un recul de l'ordre de 16% des nuitées hôtelières en comparaison avec la même période de l'an dernier.

Face aux nombreuses incertitudes économiques auxquelles nous devons faire face dès aujourd'hui et probablement ces prochaines années encore, la Municipalité entend toutefois, au travers des différentes réserves constituées, pour pouvoir poursuivre une politique budgétaire dynamique au profit de l'ensemble de la population, mais également au profit de l'ensemble des associations et des autres partenaires qui bénéficient, à un titre ou à un autre, de prestations ou de soutien public.

Par ailleurs, la Municipalité entend mener une politique anticyclique volontariste au profit de notre économie locale et régionale et ce au travers de la provision conjoncturelle constituée au travers du bouclage des comptes 2008.

C'est à ce prix que Montreux pourra, si nécessaire, traverser un ralentissement passager mais surtout rester dynamique et compétitive dans les années à venir.

C'est dans cet esprit que la Municipalité se réjouit d'ores et déjà d'apporter à la commission des finances toutes les informations qu'elle pourrait souhaiter, mais surtout de partager avec elle sa vision stratégique et prospective pour Montreux dans les années à venir ».

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« A la lecture des comptes 2008, nous avons eu l'impression de pouvoir faire un copier-coller de notre commentaire de l'an dernier.

A nouveau, des résultats records.

A nouveau, peu ou pas de vision.

L'argent ne fait pas le bonheur, selon le dicton. L'argent ne remplace en tout cas jamais la vision et l'anticipation.

Demandez aux habitants de Montreux quelle vision se dégage de la gestion communale. Réponse : aucune, ou pire, négative.

Et chacun de citer les magouilles, la corruption, la mort des commerces, la destruction du patrimoine. Alors que nous croulons sous l'argent !

Dans le domaine de la gestion administrative, qui touche si directement le citoyen, la Municipalité n'arrive même pas à dépenser l'argent qui lui est alloué pour améliorer l'informatique.

Montreux Tourisme nous supplie d'améliorer enfin le site internet de la ville !

La e-administration, qui se développe partout, semble inconnue à Montreux. La ville thésaurise.

Pourquoi n'engage-t-elle pas des moyens pour préparer la transformation de l'hôpital de Montreux en hôtel de ville ?

Pourquoi n'investit-elle pas massivement dans un programme de crèches et garderies ?

On nous annonce fièrement 5 places supplémentaires en pouponnière, mais c'est aussi de 100 places en garderies et structures d'accueil de l'enfance dont il faudrait parler.

D'ailleurs, je rappelle qu'avant les dernières élections, toutes les candidates et tous les candidats s'étaient prononcés, dans un débat ayant eu lieu au Pierrier, comme totalement acquis au développement des structures d'accueil de l'enfance. Plus de trois ans plus tard, on constate où nous en sommes.

Il nous faut un vrai projet de vie et de ville, pour les familles. Pas du bricolage au cas par cas.

Et pourquoi les hauts de la commune ne bénéficient-ils toujours pas d'une réflexion globale sur les investissements à y faire ?

Pourquoi les trottoirs et pistes cyclables sont-elles aménagées à la lenteur de l'escargot ?

Pourquoi n'existe-t-il pas de projet général pour résoudre les problèmes de parking dans les villages ?

Et que dire de la politique vis-à-vis des personnes âgées ?

La ville thésaurise. Elle provisionne.

Mais un acteur majeur, voire essentiel de son économie et de sa médiatisation, le secteur de la culture, n'a toujours pas de fonds de provision qui lui soit attribué.

On provisionne pour tout, des ports et amarrages aux orages et à la grêle, mais pas pour la culture.

Nous tenons à souligner que les économies faites sur le fonctionnement sont un point positif.

Cela ne suffira cependant pas à garantir l'avenir de Montreux.

Les bénéfiques records, dus principalement à des recettes exceptionnelles, ne garantiront pas le succès de Montreux demain, si entre-temps les commerces ferment, les familles doivent aller habiter ailleurs, les nouvelles constructions finissent de défigurer Montreux, comme on le constate avec horreur aujourd'hui sur le site du National.

Non, décidément, l'argent ne garantit pas le bonheur.

Nous devons développer une vision pour Montreux et être plus que de bons gestionnaires ».

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention

« M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste tient tout d'abord à féliciter la Municipalité pour le toilettage de ce document. A part le petit bug auquel on a remédié, il est beaucoup plus concis et la présentation y est beaucoup plus claire.

L'excédent de recettes de près de Fr. 24'000'000.- qui a été réalisé est pour nous providentiel dans le sens qu'il permettra d'affronter l'avenir sereinement. Il permettra de mener une vraie politique anticyclique. C'est-à-dire qu'en période de crise l'Etat investit pour donner du travail aux entreprises et à travers elles aux travailleurs montreusiens.



Mais en cette période l'Etat le fait généralement en s'endettant. Or ce ne sera pas le cas à Montreux. Comme nous avons passablement thésaurisé, cela nous permettra d'avoir une certaine souplesse et de venir avec des projets importants pour la communauté. Comme par exemple le projet d'Hôtel de Ville, des infrastructures piétonnières adaptées aux réels besoins dans les villages des hauts, des places en suffisance en crèches et en garderies, bref effectivement M. Gétaz nous nous rejoignons passablement sur les demandes.

Oui, Madame et Messieurs les Municipaux, avec ces résultats là, le moment est venu de rebondir et de mener à nouveau la réflexion sur le dossier de l'Hôtel de Ville.

D'autre part, je demande à la commission des finances des renseignements complémentaires sur le fonds des transports publics et le fonds conjoncturel, que les socialistes voient d'un bon œil, mais qui doivent être développés. Je vous remercie pour votre attention ».

M. Pierre-André Spahn donne lecture de son intervention :

« M. le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

Que dire sur ces comptes, bravo ??? Bravo pour la maîtrise des charges, bravo pour les dépenses extraordinaires et pour des impôts encaissés plus élevés que prévu, oui on peut le dire et remercier le contribuable pour sa générosité !!

Mais en parlant du contribuable, qu'a-t-il en retour de la part d'une commune qui, en une dizaine d'années, a réussi à thésauriser environ 180 millions ?? En effet, fin des années 90 nous avions des dettes de l'ordre de 100 millions et, aujourd'hui, une fortune d'environ 80 millions.

La réponse est rien !!! Rien d'autre que ce qui doit être fait, à quelques rares exceptions. Aucun projet d'envergure, aucune vision à long terme alors que les tiroirs sont pleins de motions ou postulats demandant des études justement pour l'avenir de notre ville. Et que l'on ne vienne pas me parler de l'entretien du patrimoine ou des études en cours pour la Rouvenaz ou d'autres parties de la Commune ou des préavis que l'on a votés ce soir, c'est, ce que j'appellerais, de l'entretien courant !!

Devant l'immobilisme de notre Municipalité à majorité de gauche, j'aurais envie de vous proposer de faire une année sans impôts communaux, la gratuité pour tous au niveau du revenu, au moins on redonnerait à nos citoyens payeurs une partie de leur dû, la fortune nette par habitant et non pas par contribuable, au 31 décembre 2008, étant de fr. 3'240.-. D'ailleurs pourquoi pas, parce que si l'on ne fait rien, ça ne sert à rien de garder cette fortune.

Si on était une société anonyme, il est clair que nous aurions des actionnaires heureux de toucher des dividendes mirobolants mais ça n'est pas le cas et, à l'heure actuelle, on ne redonne rien au citoyen !!

Alors que faire ??? Et bien, il faudrait quand même se pencher sur la question de la baisse du taux d'imposition car même si nous devons avoir des exercices déficitaires, nous pouvons largement se le permettre, ce n'est pas 10 ou 20 millions de déficit sur un ou deux ans qui mettraient nos finances en péril et il faut arrêter de dire que si on baisse nos impôts on va le ressentir au niveau de la péréquation !

Moi, je vous dis, c'est super, aidons les communes qui ont des initiatives, qui bougent, qui investissent pour leur futur vu que nous ne le faisons pas chez nous. Et puis nous sommes tous des habitants du canton de Vaud et pas seulement de Montreux.

Alors soit, dans les 2 mois qui viennent, la Municipalité nous propose des projets ambitieux pour le futur de notre ville soit, il va falloir se pencher sérieusement sur une diminution de la charge fiscale de nos contribuables.

La Municipalité parle, dans sa communication, je cite : « Le résultat réalisé en 2008, hormis quelques amortissements exceptionnels, sera investi dans des projets destinés au bien public, notamment dans les domaines des transports publics, pour lequel une provision de 5 millions est créée ». Super investissement quand on sait qu'une partie de ce montant servira à compenser la caisse de pension contrairement à ce qui nous avait été confirmé lors du rachat des VMCV par la commune et pour le reste ??? Rien, une fois de plus !!!!

Ne sachant plus quoi faire de nos deniers, la Municipalité toujours à majorité de gauche, nous propose la création d'un fonds, eh oui encore un..., fonds conjoncturel, une fois de plus on est complètement hors sujet. Si on accepte ce fonds, ça sera pour la prochaine crise, dans 10 ans, 15 ans ??? On ne le sait pas mais en tout cas pas pour celle que nous traversons aujourd'hui.

La droite, au niveau fédéral, se bat pour que le Conseil Fédéral propose des plans de relance économique et nous, à Montreux, nous faisons quoi, nous créons un fonds !!! Magnifique mais bien trop tard, c'était il y a 3 ans qu'il fallait le créer, aujourd'hui ce n'est plus un fonds qu'il nous faut mais bien un plan de relance, un plan d'investissement qui doit être applicable immédiatement car nous y sommes dans la crise, en plein !!!

Mais non, on nous propose de mettre 10 millions dans ce fonds conjoncturel mais sans aucune vision, qu'allons-nous en faire de cet argent, silence ! L'explication du pourquoi de ce fonds en page 13 du préavis nous dit que la Municipalité se veut proactive, chacun en pensera ce qu'il voudra, et cette réserve nous servira à investir dans des projets pouvant directement aider le tissu économique local, magnifique, quels projets ?? Je n'en vois aucun. Pour moi ce nouveau fonds est une espèce d'oreiller de paresse derrière lequel se cacher lorsque les comptes deviendront négatifs, parce que ça va arriver dans un futur proche... Et on pourra nous dire, vous voyez, on a prévu la crise on a un fonds pour !!! Super si on l'utilise mais ce n'est pas le cas pour l'instant, une fois encore, c'est un plan de relance qu'il nous faut et non une réserve, je vais donc combattre l'attribution à ce fonds qui n'a aucun sens pour moi, en tout cas aujourd'hui !!

Et que l'on ne vienne pas me dire que je parle pour ne rien dire parce que je ne propose aucune solution. Les solutions d'avenir ?? Il n'y a qu'à ressortir les motions et postulats en suspens demandant par exemple l'étude d'un tunnel sous la Grand-Rue afin de redynamiser l'accueil et la structure économique de notre ville, le projet d'Hôtel de Ville, pour n'en citer que 2 !!

Pourquoi ne profite-t-on pas de nos finances pour lancer une étude urbanistique globale de notre commune, pas seulement des projets de zones ou de quartiers mais une étude incluant tous les villages et tous les paramètres économiques de Montreux afin de pouvoir se projeter dans le futur avec toutes les armes possibles pour le bon développement de notre ville ! Il existe des entreprises spécialisées dans ce type d'étude ou, pourquoi pas, dans le cadre de l'Université, proposer ce genre d'étude à un groupe d'étudiants, tout cela ne pourrait qu'être bénéfique pour Montreux,

Lors d'une présentation de Montreux Vevey Tourisme j'ai été fort surpris de constater que si Montreux était leader dans le tourisme de congrès, les écoles, les cliniques, le sport, etc... Vevey était plutôt situé du côté de la culture avec les théâtres, les musées et la fête des vigneron, etc... mais également, pour le shopping de par sa configuration alors qu'aucune allusion au shopping montreuisien n'était faite dans cette présentation qui nous montrait le profilage futur du tourisme sur la Riviera. Cette vision de MVT nous prouve bien à quel point il est urgent d'investir pour redonner à Montreux l'image de marque qu'elle mérite !!!

Je vous remercie pour votre attention ».

M. Daniel Manzini déclare qu'il ne veut pas en rajouter par rapport à ce qui a déjà été dit par ses collègues. Néanmoins, il est vrai qu'en tant que membre de la commission des finances, on a déjà eu l'occasion de débattre sur certains de ces points. C'est vrai que l'on croule sous l'argent, que l'on devrait dépenser, que l'on souhaite avoir une vision, mais c'est quand même une chance en ces temps assez difficiles, où on parle souvent de crise, d'avoir des comptes aussi reluisants, et d'avoir économisé pendant ces dernières années et d'avoir un capital.

Il se souvient, en tant qu'ancien de la commission des finances, la période où l'on sortait chaque année Fr 3'000'000.- pour payer des intérêts passifs aux banques. Il est vrai que cela faisait mal au cœur d'imaginer que ces Fr 3'000'000.-, que l'on aurait pu investir ailleurs, on devait les donner aux banques simplement pour payer des emprunts.

Aujourd'hui, c'est le contraire, on encaisse Fr 1'500'000.- parce que l'on prête de l'argent à des gens. Aujourd'hui, on est encore dans une situation où l'on va pouvoir rembourser les dettes, et il faut voir cela comme une chance. Quand la Municipalité dit que l'on peut aborder l'avenir avec sérénité, ceci est vrai.

Il est préférable d'être dans une situation telle que celle de Montreux que dans certaines villes comme Lausanne ou d'autres, qui sont déjà aujourd'hui dans le rouge, et de quelle couleur seront-elles quand on aura vraiment abordé la crise ? Ceci est donc quand même un élément positif.

Maintenant au niveau des mesures anticycliques, M. Manzini pense qu'il faudra aller un tout petit peu plus vite. Dans les rattrapages concernant l'entretien du patrimoine on aimerait que cela aille plus vite. M. Manzini a aussi une vision, il est vrai que par rapport à la Villa les Bains il imaginait, avec tout l'argent que l'on a, que l'on aurait pu sauver un bâtiment que tout le monde trouvait relativement beau.

Il y a des bâtiments privés qui sont beaux, pourquoi pas une fois ou l'autre être acquéreur, jouer aussi ce rôle là. A l'heure actuelle on loue les locaux de la police à Clarens, pourquoi ne pas avoir l'ambition d'être propriétaire de ces bâtiments ? Peut-être que la Police Riviera nous paierait une location, ce qui serait aussi un investissement.

On pourrait relooker les villages. On a vu dans le beau document que la Municipalité nous transmet, certains villages, comme les hauts de Montreux qui ont été relookés dernièrement, méritent aujourd'hui un investissement car on les a laissés à l'abandon pendant trop de temps.

Il pense également aux salles de gym. Il y a beaucoup de salles de gym à Montreux. Il a toujours imaginé qu'il fallait d'abord refaire les salles de gym avant les toilettes publiques. Aujourd'hui on pourrait se poser la question de savoir quelles sortes de salles de gym on désirerait, quelles salles on souhaiterait comme salles de spectacles ? Il a été question du NED, mais toutes ces salles de gym peuvent accueillir des sociétés, mais elles sont toutes un petit peu à l'étroit pour le faire.

Ensuite, par rapport aux provisions, une chose interpelle M. Manzini, c'est au sujet de la provision sur les transports. Il y a une phrase qui dit : « Par ailleurs il s'avère nécessaire d'augmenter le capital-actions du VMCV afin de procéder à l'assainissement de sa caisse de pension ASCOOP. La part à charge de Montreux sera de Fr. 984'900.- ».

Ceux qui étaient présents, comme commissaires, lors de cette transaction très compliquée, M. Delaporte représentait la commune de Montreux, c'était difficile à comprendre, on perdait des avantages, on vendait des actions, il y avait l'utilisation du domaine public, en bref on encaissait Fr. 15'000'000.- mais chaque année après, cela coûtait plus cher.

Le 13 mai il y a eu le groupe délégué employés de la commission paritaire de prévoyance de la caisse de pension ASCOOP des VMCV, il s'agissait de trois employés des VMCV, qui tiraient la sonnette d'alarme pour dire : « Attention, cette caisse de pension est pourrie ». Réponse à la fois de M. Cardis, membre du groupe de pilotage, et de M. Delaporte : « Pas de souci, il n'y a pas de problème ». Aujourd'hui, juste une année après, on nous dit qu'il faut poser déjà le premier Fr. 1'000'000.-, et M. Manzini insiste, c'est le premier million, car on ne sait pas jusqu'où cela va aller.

Aujourd'hui, M. le Municipal Alain Feissli dit qu'il viendra avec un préavis, M. Manzini espère qu'il y aura un préavis, on ne va pas laisser passer cet espèce d' « attrape couillon » que l'on a voté il y a une année en arrière, en disant oui c'est tout bon, on achète les VMCV, il n'y a pas de cadavre dans le placard et une année après on se retrouve comme pour la compostière, l'abattoir, etc.

M. Manzini est énervé, car il a bien suivi ce dossier, M. Delaporte a parlé clairement, M. Cardis aussi, malheureusement ils ont menti. Maintenant il faut peut-être revoir cet espèce de deal qui a été fait, parce si l'on a touché Fr. 15'000'000.- et que l'on devra refinancer cette caisse de pension à hauteur de ? M. Manzini met un point d'interrogation car c'est le premier million, mais certainement pas le dernier, alors là il n'est pas d'accord.

M. Olivier Mark donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

24 millions de bénéfice... Dans une entreprise, l'annonce d'un tel résultat d'exploitation aurait été une sacrée bonne nouvelle. Dans notre cas, pourtant, ce résultat est préoccupant. Très préoccupant même, à mon avis.

Notre administration communale ne doit pas se comporter comme la Direction d'une entreprise privée, dont le but serait de maximiser le profit pour satisfaire ses actionnaires. Car n'oublions pas que ce profit est ponctionné, dans notre cas, à nos propres administrés.

Nous entrons dans une phase conjoncturelle critique. Les entreprises, mais aussi les particuliers, les salariés, doivent faire face à des situations fluctuantes, imprévues, voire difficiles. Il faut laisser aux citoyens et aux PME régionales toutes les possibilités de se retourner et de réagir en période difficile. Est-ce qu'une charge fiscale surévaluée contribue à rester flexible et agile ? Poser la question, c'est y répondre, non ?

Le résultat enregistré pour l'exercice 2008 ne découle pas de facteurs vraiment imprévus. C'est bel et bien le fruit d'une politique à caractère confiscatoire. En établissant le budget, une attention parfaite est mise en œuvre pour répertorier la moindre dépense. Par contre, les sous-estimations et les oublis sont fréquents et importants au chapitre des recettes.

La politique fiscale accaparatrice que nous exerçons actuellement à Montreux est d'autant plus préoccupante que **la ligne politique actuellement suivie nous éloigne de tout investissement stratégique innovant et générateur de valeur** pour ceux qui travaillent ou résident dans la Commune.

La restitution arbitraire et retardée de 10 millions à des acteurs économiques souffrant de la crise que propose la Municipalité ne diminue pas ma perplexité.

Je ne pense pas que les citoyens, les entreprises et les salariés montreusiens souhaitent obtenir des cadeaux à retardement. Ils préféreraient certainement faire face à la crise qui s'annonce avec tous leurs moyens, de manière responsable. Ils ont choisi Montreux pour la qualité de l'environnement, pour la qualité de vie qu'on peut y trouver, pour le lac et le climat. Ne les piègeons pas plus longtemps en accaparant un quart de plus de moyens financiers que nécessaire, alors qu'ailleurs on mène d'ores et déjà une politique anticyclique depuis les prémises de la crise.

Cette mesure me fait penser à un Père Noël indélicat, qui irait puiser dans la crousille des enfants, pourtant sages, pour leur livrer les cadeaux qu'il aurait lui-même choisi, au grand désarroi des petits...

Chers collègues... Ni les projets qui nous sont proposés actuellement – et que je dénombre d'ailleurs avec grand peine – ni la situation financière ne justifient la poursuite de cette stratégie fiscale.

Lors de l'analyse de mon postulat en vue d'examiner l'impact d'une baisse du taux d'imposition, il y a deux ans, la Municipalité nous avait tous convaincus qu'une baisse d'impôts linéaires serait inadéquate. Nous en avons tous pris bonne note.

Il me semble **pourtant qu'il est temps aujourd'hui de s'asseoir autour d'une table, toutes sensibilités politiques confondues, et d'examiner la situation de manière constructive.**

Mettons les citoyens au centre de nos préoccupations, sans nous borner à nos attaches partisans. **Elaborons des projets dont tous les Montreusiens pourraient tirer avantage, durablement**, pour qu'ils puissent y développer de nouvelles activités et y gagner leur vie.

**Examinons aussi quels abattements fiscaux ciblés il serait judicieux d'opérer**, puisqu'une baisse d'impôts linéaire choque certaines sensibilités.

L'important aujourd'hui, c'est d'agir. D'inciter notre Municipalité à passer à l'action.

Cessons de thésauriser gloutonnement cet argent, et menons une politique concertée en faveur des nos administrés. J'espère que la COFIN travaille dans ce sens lors de l'examen de ces comptes, au sujet de l'utilisation de ce bénéfice. Il serait temps. Et nous en avons les moyens ».

M. Jean-Pierre Buholzer déclare qu'il ne comprend rien ce soir. Déjà à droite on dit que l'on est une majorité de gauche, on pourrait en faire un sketch à la Zouc ! La majorité de gauche il ne la sent pas très palpable, dans le sens que 5 places pour des bébés qui sont offertes pour 241 demandes de places, c'est une majorité de gauche extraordinaire qui arrive à des résultats que M. Buholzer ne comprend pas. Mme la Municipale Edith Willy qui est très contente avec 6 places, comme M. Gardiol, et qui eux ne sont pas à gauche mais à droite, alors cherchez la vérité !

Ensuite il y a les généralités qui sont débitées à gauche ou à droite. L'ancienne menuiserie HELD a été complètement laissée à l'abandon, cela devient une ruine, mais M. Buholzer espère que ce n'en est pas une et il attend toujours l'expertise d'un spécialiste. La majorité de gauche pour HELD oui, mais que fait-elle ?

Ensuite la majorité de gauche pour les seniors, maison des aînés, ah ! majorité de gauche et bien on voit le résultat ! On en a point, il faut aller à la Tour-de-Peilz. Les personnes âgées de Montreux paient des impôts à Montreux, ils mériteraient d'avoir un centre de loisirs à Montreux.

Quand il écoute M. Olivier Mark, ce sont des généralités mais rien de précis. M. Buholzer est précis, il parle d'un Hôtel de Ville. Un Hôtel de Ville qui viendrait comme un coeur, une âme dans cette ville, avant si possible un Musée cantonal des Beaux-Arts, avant la vitrine et le clinquant, quelque chose qui lie les gens entre eux, quelque chose de concret, l'Hôtel de Ville, autour duquel on serait rassemblé. On est pour ou contre, mais on parle d'un l'Hôtel de Ville et pas dans des généralités comme celles que M. Buholzer vient d'entendre.

Oui on a de l'argent, c'est très bien, mais il faut profiter pour investir. Si M. Buholzer calcule et additionne le coût d'un Hôtel de Ville avec la maison HELD et un centre de loisirs, on arrive vite à dépasser ces Fr. 24'000'000.-. Ce serait des sommes largement au-dessus du bénéfice que l'on vient de faire lors des comptes actuels.

Donc ce ne sont pas des généralités, mais des projets bien précis. Il faut donc investir dans ces projets, on est pour, on est contre, mais il ne faut pas dire : « Cela ne va pas, la conjoncture actuelle, etc... ».

M. Olivier Gfeller aimerait revenir sur certains propos, notamment issus des rangs de la droite. Il est assez amusé d'entendre M. Pierre-André Spahn plaindre le contribuable, car dans le fond il est vrai que dans les années 90, quand il y avait une majorité de droite, le contribuable était un petit plus mal traité, puisque les impôts qu'il payait, étaient en bonne partie utilisés pour payer les intérêts de la dette. Alors que maintenant, les impôts qu'ont payés les gens, pourront être utilisés pour des projets.

Pour des projets qui vont devoir être mis en avant à un moment particulièrement important, puisque la crise annoncée arrive, on en a les premiers signes et à ce titre là il faut absolument qu'une politique dynamique et prospective débouche sur des projets qui ont un effet anticyclique.

Toutes les collectivités publiques, et M. Manzini l'a relevé, en général arrivent au moment de la crise dans une situation où elles doivent s'endetter pour pouvoir mener une politique anticyclique, ce qui n'est pas le cas à Montreux. Il faut relever au moins cette chance.

Il est vrai que l'on est à un moment crucial, parce que si on ne vient pas avec des projets, on donnera l'impression aux gens que l'on n'est pas capable d'utiliser cet argent. A ce titre, il semble à M. Gfeller qu'il y a une idée qui se dégage, qu'il relève, elle est issue autant des rangs de la gauche que de la droite, il s'agit d'une sorte d'états généraux sur cette question.

Pourquoi pas, au-delà des clivages partisans, essayer de s'entendre sur un certain nombre de projets, qui ne rencontreraient d'opposition ni à gauche, ni à droite. Parce que c'est vrai, d'un côté on dit la gauche est maladroite, de l'autre la droite est gauche, et dans le fond on a de la peine à savoir où est la majorité, si il y a une majorité de gauche ou une majorité de droite. A la Municipalité on sait la crise que l'on a connue. Dans les rangs du Conseil il n'y a pas de majorité claire qui se dégage, on est condamné au consensus quoi qu'il en coûte parfois au niveau idéologique.

Maintenant c'est le fin moment, parce que l'on a vécu une crise pénible l'année passée au niveau des autorités. M. Gfeller pense que si on arrive à faire passer le message à la population, oui maintenant on a thésaurisé, et ce n'est pas négatif, mais on va pouvoir investir cet argent pour les entreprises, pour les travailleurs, pour qu'il y ait encore du travail, pour une politique anticyclique et pour lutter contre la crise, c'est cette bonne situation financière qui le permet, c'est ainsi que sera rétabli le lien de confiance avec le citoyen, lien de confiance qui a été un petit peu malmené.

Parmi tous les projets qui ont été cités, il semble qu'il y a déjà des projets en route, là il ne faudrait pas adresser des reproches excessifs à la Municipalité. Par exemple comme projet en route il y a le réaménagement de la Rouvenaz, qui est quand même un chantier considérable. On a voté un crédit d'étude et cela suit son cours.

M. Gfeller relève aussi que dans l'intervention de M. Spahn comme dans celle de M. Mark, il y a déjà un bon pas en avant envers ces états généraux puisque l'intervention de l'Etat est approuvée dans l'économie. Ce qui, jusqu'à maintenant au parti libéral, n'était pas si évident que cela. Il salue cette approche pragmatique. Jusqu'à maintenant c'était plutôt la gauche qui poussait de ce côté-là. Et si effectivement ce genre de barrière idéologique n'existe plus, on pourra aller de l'avant. Le moment est crucial. Si on arrive à se lancer dans des projets dans un but anticyclique, on pourra rétablir le lien de confiance avec la population.

M. Michel Zulauf, comme M. Jean-Pierre Buholzer, ne comprend pas très bien le débat qui a lieu en ce moment, en particulier en entendant les discours politiques de MM Spahn et Mark. Il semble à M. Zulauf qu'ils sont les délégués d'un syndicat de frustrés qui n'auraient jamais accédé à la moindre parcelle de responsabilité dans la vie politique. MM Spahn et Mark ont tenu d'autres discours, il n'y a pas très longtemps, lorsque les communes étaient en situation de déficit, en expliquant que comme une entreprise commerciale, les collectivités publiques devaient prendre des mesures urgentes pour résorber ces déficits, alors que maintenant leur discours est parfaitement inverse et qu'ils perdent ainsi toute crédibilité.

Mme Jocelyne Bouquet a apprécié aussi le relookage de la présentation des comptes, mais quelque chose la dérange dans cette présentation. Il y a la colonne des comptes 2008, à sa droite la colonne budget 2008 et ensuite les comptes 2007.

Mme Bouquet a commencé à regarder les chiffres, sans regarder les commentaires, et elle a été surprise car en regardant simplement le 2<sup>ème</sup> no de compte 100.3003, jetons de présence, Fr. 114'520.- dans les comptes et au budget Fr. 114'800.-. Elle s'est demandée comment on pouvait au budget arriver quasiment aux chiffres des comptes.

Effectivement si on veut voir la différence, soit on lit les commentaires et l'on voit « frais imprévus Fr. 54'800.- », mais pour Mme Bouquet dans toutes les comptabilités, dans la colonne budget, si on ne veut pas lire les commentaires, on doit voir ce qui figurait au budget.

Or au budget que l'on a reçu en novembre 2007, pour ce compte précis, donc budget 2008 il y avait Fr. 60'000.-, alors pourquoi mettre Fr. 114'800.-. C'est comme si on fait un budget pour le ménage, on le fait au début de l'année et au fur et à mesure si l'on dépense plus que ce que l'on a prévu, on modifie la colonne budget. Elle ne voit plus à quoi cela sert. Quand elle regarde les comptes, elle doit pouvoir comparer si oui ou non on est proche du budget.

M. Patrick Haari, pense que l'intervention de son collègue Olivier Mark est courageuse, car aujourd'hui, il faut le dire, la généralité prime, une politique de vision avant d'aller dans le détail. La qualité de vie de l'ouvrier passe par la qualité de vie de l'entreprise. Il veut être clair, il ne parle pas de multinationales, mais d'entreprises locales, de PME qui font la viabilité économique de la région. Cela peut-être la commune, une intercommunalité, mais une politique de vision, et M. Haari félicite M. Mark.

M. le Municipal Jacques Delaporte aimerait brièvement répondre à la déclaration de M. Daniel Manzini concernant les VMCV. Tout d'abord il veut le rassurer ainsi que tout le Conseil, le véritable débat sur ce sujet aura lieu prochainement puisque la Municipalité, selon toute vraisemblance, déposera un préavis. Ce préavis n'est pas encore formellement adopté par la Municipalité, mais il est clair qu'aucune augmentation du capital-actions ne pourrait avoir lieu sans l'accord du Conseil communal.

Maintenant au sujet de ce qui s'est passé l'année dernière, M. le Municipal Jacques Delaporte et M. Cardis n'ont pas dit, l'année dernière, qu'il n'y avait aucun problème vis-à-vis de la caisse de retraite ASCOOP des VMCV, mais ils ont dit que le problème était maîtrisable, dans le sens qu'ils espéraient à ce moment là qu'il pourrait se résoudre par le biais des mécanismes ordinaires des prises en charge des déficits, respectivement de commandes des prestations des transports publics.



L'élément nouveau qui sera détaillé d'une manière plus importante dans le préavis qui est annoncé, c'est la chute des marchés boursiers avec les conséquences importantes sur le taux de couverture de cette caisse de pension, ce qui fait que ce qui avait été imaginé comme raisonnable l'année dernière, ne l'est plus tout à fait actuellement.

Comme il a été relaté dans la presse ces derniers temps, ce n'est pas un problème spécifique au VMCV, toutes les entreprises de transports publics sont confrontées à la même situation, comme les MOB, CGN et d'autres encore.

Et la petite note d'espoir que l'on peut avoir par rapport à ceci, c'est le fait que des négociations sont en cours à Berne pour trouver des solutions plus raisonnables, plus réalistes pour l'assainissement de cette caisse de pension au vu de la pérennité des entreprises qui sont concernées, et qui même si elles n'ont pas formellement la même pérennité que les pouvoirs publics, peuvent dans un certain sens y être assimilées.

Le dernier élément que M. le Municipal Jacques Delaporte tient à relever, c'est que le capital-actions des VMCV, tel qu'il a été fixé l'année dernière à Fr. 1'000'000.-, faisait partie de la transaction globale avec Romande Energie. La transaction globale portait sur un montant de Fr. 40'000'000.- pour toute la Riviera, auquel il fallait retrancher le million du capital-actions des VMCV. Maintenant, selon toute vraisemblance, il faut remettre un petit quelque chose, mais si on avait dû le remettre l'année dernière, c'est tout ce que l'on aurait touché en moins dans la transaction de l'an dernier.

Mais le débat fondamental, avec des informations plus détaillées, aura lieu probablement lors du prochain Conseil.

M. le Syndic Pierre Salvi déclare qu'en prenant quelques notes sur les différentes interventions qui ont été faites, il s'est dit qu'il fallait qu'il donne un chapeau, un titre à son intervention, avec une petite note d'humour au passage. Il livre donc le titre de son intervention : « Les élections sont lancées ».

Lorsque l'on est un groupe supérieur à un, on ne peut satisfaire toujours tout le monde lorsque l'on accomplit une démarche, lorsque l'on entreprend quelque chose.

Par contre il tient à relever sur un mode très positif, que deux sujets ont reçu au moins deux soutiens de la part de deux orateurs différents, c'est celui qui a trait à l'Hôtel de Ville, ce qui est important, et le deuxième à trait à la forme de présentation de ces comptes.

Quelques éléments de détail, il ne sera pas exhaustif, car ces points seront certainement repris dans le cadre de la commission des finances.

S'agissant tout d'abord de l'évolution de la perception fiscale, il y a deux informations importantes. La première, c'est qu'en 2009 déjà, les recettes fiscales traditionnelles, soit les impôts sur les revenus et sur la fortune vont baisser. Ils vont baisser pour deux raisons, d'abord parce qu'il y a eu un effet d'anticipation de la part des sociétés anonymes, et d'autre part parce que le peuple vaudois a décidé des allègements fiscaux structurels au travers des modifications législatives. Sur ce dernier point on peut compter, selon estimation, à 1,3 voire 1,5 million de moins de recettes structurelles, ce qui représente 2 points d'écart par rapport à ce que l'on connaissait.

M. le Syndic Pierre Salvi aimerait relever encore, peut-être en forme de commentaire assez sérieux, qu'il est assez heureux que parfois les politiques ne soient pas responsables de la promotion d'un lieu, parce que l'on dit qu'à Montreux il ne se fait rien, qu'à Montreux on touche pratiquement le degré zéro en matière de prospection culturelle ou de vision culturelle.

En ce qui le concerne, il a le sentiment d'être un peu déprimé ou alors, au contraire, il ne comprend plus rien, respectivement il ne comprend pas pourquoi l'an passé a vu, depuis ces 20 dernières années, une croissance record de la population « traditionnelle », puisque 750 personnes ont choisi librement de venir s'installer à Montreux. A l'évidence elles n'ont pas vu tous les défauts relevés, elles ont dû s'arrêter probablement sur un grand nombre de qualités.

Enfin, pourquoi l'an passé a constitué une année record en matière de nuitées touristiques ? Il pense que les personnes qui sont venues, sont venues pour des raisons qualitativement et objectivement bonnes et que sans doute cela a été possible grâce à la promotion de l'offre que l'on peut donner dans cette région et en particulier à Montreux et grâce au fait que ce que l'on offre, quand les gens viennent, est à la hauteur. Au passage il évoque aussi qu'entre l'an passé et cette année c'est plus d'un kilomètre de quai qui a été entièrement rénové.

Toujours dans des aspects particuliers, il est important de se souvenir que dans un mandat politique, on a autant les uns que les autres, le droit de formuler des propositions. D'ailleurs les groupes politiques s'y emploient bien, puisque chacun de leur côté ils établissent des programmes, qui sont peu ou beaucoup communiqués respectivement intégrés dans les propositions qui sont faites ensuite, et les propositions qui sont faites, dans la mesure où elles sont soutenues, ne manqueront jamais d'être traitées par la Municipalité puisque c'est son mandat.

Enfin, M. le Syndic Pierre Salvi serait infiniment reconnaissant à M. Emmanuel Gétaz de bien vouloir lui préciser, pas obligatoirement maintenant mais après la séance, quelles sont ces magouilles ou corruption auxquelles il a fait allusion tout à l'heure.

Il trouve le propos relativement grave. Cela ne s'adressait peut-être pas à un membre des autorités, mais il serait ravi d'avoir une explication tout à l'heure.

M. le Syndic Pierre Salvi déclare qu'il arrive au terme de son intervention et ce sera sa conclusion.

Pendant des années, et les plus anciens peuvent se projeter 20 ou 30 ans en arrière, il lui semble que la mode a régulièrement consisté en une affirmation : « Les pouvoirs publics dilapident, alors que l'économie évidemment fournit de la substance, etc... ».

Pire lorsque il était dit que la gauche ou le centre gauche ou le centre, enfin plus l'on s'éloigne de la droite, sont incapables de rigueur dans la gestion, et il ne faut jamais, en aucun cas, leur laisser une quelconque responsabilité.

Aujourd'hui on doit comme autorité être très fier parce que l'on a résorbé des emprunts qui étaient très lourds. Il y a eu certes un part de chance, mais cette chance on l'a aidée aussi par un travail collectif, et aussi être très fier parce que l'on pourra assurer dans la période de crise, dont on ne connaît pas l'ampleur qu'elle aura en terme de conséquences financières pour la commune de Montreux, les prestations que les habitants sont en droit d'attendre.

On pourra assurer les subventions aux associations diverses et poursuivre la politique au service des habitants, sans creuser les trous qui avaient été creusés historiquement.

Il aimerait que cette fierté soit vraiment prise en compte et c'est la meilleure garantie que l'on peut donner aujourd'hui alors que tout le monde se plaint dans les médias et qu'il y a des annonces terribles de restructuration. Etre fier aussi de pouvoir traverser pendant les prochaines années les grandes tempêtes qui pourraient arriver encore, étant entendu que pour cela l'on aurait recours aux provisions aujourd'hui tant décriées.

M. Jean-Marc Forclaz revient sur les propos de M. le Municipal Jacques Delaporte au sujet de caisse de pension, à la suite de l'intervention de M. Daniel Manzini. M. Forclaz souhaiterait, dans le cadre de cette discussion future sur la caisse de pension des VMCV et pour l'objectivité des débats, avoir des points de comparaison.

C'est-à-dire connaître l'ordre de grandeur de la couverture de la dite caisse de pension, celle de la commune, celle de l'Etat, celle de la ville de Lausanne, ainsi que les conditions, soit primauté de cotisations, primauté de prestations. Ce sont des choses extrêmement délicates ces questions de caisse de pension et il est important d'avoir des informations précises et assez larges, sinon on va parler dans le vide et comparer des pommes avec des poires.

M. Emmanuel Gétaz souhaite très vite répondre à M. le Syndic Pierre Salvi, et il va relire ce qu'il a dit, parce qu'il n'a pas lui-même cautionné comme cela ces affirmations.

Il a simplement dit ceci : « Demandez aux habitants de Montreux quelle vision se dégage de la gestion communale, réponse aucune, ou pire, négative et chacun de citer magouilles, corruption, la mort des commerces et la destruction du patrimoine, alors que nous croulons sous l'argent ».

M. Gétaz se fait l'écho de gens qui parlent, qui viennent vers lui et vers d'autres et qui disent que pour eux la vision de la gestion communale ce sont des magouilles, de la corruption, la mort des commerces et la destruction du patrimoine. Voilà ce qu'ils disent et c'est malheureusement une image dramatique et triste qu'il faudrait essayer de changer. Voilà le sens du propos et M. Gétaz a transmis le texte in extenso et il sera au procès-verbal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce préavis sera étudié par la commission des finances le 27 avril 2009 à 19h00.

**7.2. relatif aux comptes 2008 du Fonds culturel Riviera (13/2009) (date de la séance de commission intercommunale : le 22 avril 2009 à 18 h. 15).**

Chacun ayant reçu ce préavis il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce préavis sera étudié par la commission intercommunale le 22 avril 2009.

## **8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE**

### **8.1. sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2008 (06/2009).**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. André Groux demande qu'elle procédure va être utilisée pour la discussion, M. le Président va-t-il prendre chapitre par chapitre ou ouvrir une discussion générale ? M. Groux aimerait intervenir, mais c'est sur le chapitre économie, culture, etc.

M. le Président répond que c'est une discussion générale et que M. Groux peut intervenir.

M. Groux déclare qu'il sait bien que les interventions sur le rapport de gestion sont plutôt rares, dans la mesure où il y a toujours les relais à travers les membres de la commission de gestion.

Pourtant il souhaite tout de même intervenir en rapport avec le chapitre : « Economie, culture, tourisme et sport ». C'est un élément qui se trouve à la page 83, sous la lettre d) Autres institutions : Centre des Congrès et des Expositions de Montreux SA, soit le magnifique bâtiment dans lequel on se trouve.

M. André Groux donne lecture de son intervention :

« A l'avant dernier alinéa de la page citée, j'ai découvert qu'il était question de « nouveaux accords relatifs aux conditions de travail » et d'une « commission sociale ».

A propos de la dite commission, je dois relever que, malgré 30 ans et plus comme secrétaire syndical, je n'ai jamais entendu parler d'un tel organe. Je connais bien les commissions du personnel ou d'entreprise, par contre, une commission sociale c'est certes agréable à l'oreille, mais quelle est sa spécificité ?

Par ailleurs, pour ce qui concerne les conditions de travail, je crois me souvenir que notre Centre de Congrès avait opéré un rapprochement avec Beaulieu à Lausanne (du temps où il était encore vaudois !). Il se trouve que cette entité applique une Convention collective de travail depuis bien des années. N'y a-t-il pas eu la possibilité de coordonner les choses en la matière ?

Il serait souhaitable que, en tant qu'actionnaire majoritaire de cette entité, notre Commune soit attentive aux conditions de travail dans ce Centre. Les contraintes sont nombreuses et importantes et il s'agit d'en tenir compte dans les relations de travail. Une intervention à propos de licenciements avait été faite dans ce Conseil il y a quelques années, il serait fâcheux de se retrouver confrontés à de telles situations.

J'espère que la Commission de Gestion aura le loisir d'approfondir cette problématique ».

M. le Municipal Laurent Wehrli, en réponse aux questions que vient de poser M. André Groux, aimerait préciser ici que l'appellation « commission sociale » relève exactement du rôle de commission du personnel. Il s'avère que le personnel ici a préféré cette appellation, puisque l'ensemble du règlement du personnel a été rédigé de manière complètement partenariale avec le personnel du Centre des Congrès et adopté par ce dernier. Dans ce sens là, la Municipalité a été particulièrement attentive à ces éléments.

M. le Municipal Laurent Wehrli précise qu'en regard de la Convention collective de Beaulieu, qui n'est d'ailleurs pas encore racheté par Messe Schweiz, c'est un projet, les décisions ne sont pas encore prises, il est vrai quelles sont relativement évidentes au vu des annonces qui ont été faites récemment, mais à sa connaissance la décision n'a pas encore été prise, toujours est-il que par rapport à la Convention collective, notamment sur la question des revenus et de l'intéressement à la réussite de l'entreprise, la Convention trouvée ici avec le personnel est de meilleure qualité, c'est du moins l'avis du personnel qui l'a adoptée.

La discussion continue.

M. Pierre RoCHAT a lu avec attention le rapport de la Municipalité. En son temps, il avait déposé une interpellation qui demandait que l'on obtienne un tableau de l'évolution du parc des véhicules, de son évolution dans le temps.

On lui avait répondu très gentiment : « Oui on va s'en occuper, on présentera tout ça ». Il ne voit rien dans le rapport et il espère que la commission sera attentive et qu'elle donnera peut-être quelques indications, ce qui permettra ensuite à la Municipalité de prendre des idées pour les mettre dans son rapport.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **9. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION SUIVANTE :**

### **9.1. de M. Jean-Pierre Buholzer demandant l'acquisition, par la Commune de Montreux, du bâtiment « ancienne menuiserie Held » en vue d'en faire un pôle d'activités polyvalentes.**

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de sa motion :

« M. le président, Mesdames et Messieurs,

Juste en préambule, je suis très touché et très ému du fait que l'on ait réuni autant de signatures autour de cet essai de réhabilitation de cette « ancienne menuiserie Held ».

J'espère que mon développement va correspondre au titre alors je le rappelle : « Motion demandant l'acquisition par la Commune de Montreux, du bâtiment « ancienne menuiserie Held » en vue d'en faire un pôle d'activités socioculturelles fort comprenant le Ned ». Alors je développe :

Je rappelle que l'ancienne menuiserie Held désigne tout le bâtiment, qui comprend différents locaux, dont la salle de musique, le Ned, le Centre social protestant, le Skate Park et divers autres locaux dédiés à la danse ou à divers.

Pour mémoire, le 12 mars 2008, je donnais lecture de mon interpellation où je déclarais que la BCV (propriétaire du bâtiment) venait d'émettre un avis de fin de bail. La date butoir fut fixée par la BCV au 31 janvier 2010.

Le 25 juin 2008, je déposais la motion « Sauvons le Ned », transformée en postulat.

Passons sur la fin du millésime 2008 et sur les péripéties ubuesques qui alimentèrent la chronique NED. Omettons également les réponses municipales à mes questions qui se traduisent par : « Je ne réponds pas à la question, je dévie en corner, je tourne autour du pot, j'applique la langue de bois, etc ».

Abordons les allées de l'année 2009 !

En janvier 2009, j'interpelle à nouveau et j'annonce que le compte à rebours vient de commencer et que notre « Petit Flon » risque de mourir de sa laide mort.

Je précise à nouveau qu'il y a d'autres associations qui devront prendre la poudre d'escampette au cas où ce bâtiment devrait disparaître et je rappelle qu'il faut absolument diligenter un expert pour le passer à la moulinette de son regard acéré...Ayant ouï dire que certains édiles mentionnaient l'implantation d'un Musée cantonale des beaux-arts à Montreux, j'ai formulé le vœu que cet établissement n'occuperait pas la place dévolue au NED.

Entre parenthèse, j'attends toujours le rapport de l'expert mandaté par la Municipalité sur l'état du bâtiment « Held », expert promis sauf erreur pour le mois de mars 2009.

Lors de la séance du Conseil communal du 25 février 2009, j'ai donné lecture de mon intervention. A cet effet, j'ai spécifié que le délai imparti au NED, soit le 31 janvier 2010, était trop court, car pour tout ce qui touche à la programmation des concerts, à l'engagement des artistes, cela nécessite des contrats conclus de trois à six mois à l'avance.

Aussi proposais-je la devise suivante : « Ned-toi, le ciel t'aidera » que je modifie légèrement en « Held-toi, le ciel t'aidera ».

Ces quelques considérations visent à expliquer pourquoi je redépose une motion qui, cette fois, ne concerne plus un seul local, mais tout le bâtiment Held.

Montreux, ces prochaines semaines, a des opportunités extraordinaires à saisir.

Déjà elle bénéficie du nerf de la guerre : l'argent, autour de vingt-huit millions de bénéfice, cette année !

Puis des projets s'offrent à elle : rénover le bâtiment Held, y aménager un espace socioculturel sous forme d'un centre de loisirs pour les aînés, de salles de musique, de danse et d'autres activités, bref, on peut s'inspirer de ce qui se fait à la Tour-de-Peilz.

Montreux pour les touristes, oui, mais Montreux pour les Montreusiens, oui, aussi !

Selon M. Salvi, la menuiserie Held n'est pas un projet social, c'est un projet culturel. A mon humble avis ça recouvre les deux, aussi désormais j'utilise le terme de « socioculturel ».

Il y a un ordre de priorité concernant les Montreusiens. L'ancienne menuiserie Held peut répondre à de nombreuses préoccupations socioculturelles orientées vers la jeunesse (Skate Park- Salle de concerts), vers les aînés (centre de loisirs), vers toute autre association.

Ainsi, jeunes et moins jeunes s'identifieront mieux à leur ville.

Ce n'est donc plus le NED qu'il faut sauver, mais c'est l'ancienne menuiserie Held, tout en rappelant que la pétition « Sauvons le NED » a réuni plus de 1'800 signatures.

Attendons les résultats de l'expertise. S'il s'avère que le bâtiment Held n'est pas une ruine, portons-nous en acquéreurs et faisons de cet édifice un lieu de rencontres populaire, vivifiant, stimulant et enrichissant.

En conclusion, ma motion demande que la Municipalité entreprenne tout ce qui est nécessaire pour maintenir, dans le bâtiment Held, un pôle d'activités socioculturelles fort, y compris le NED, en se portant acquéreur de ce bâtiment, soit pour le rénover, soit pour le reconstruire.

Etant donné les délais vitaux pour la poursuite de l'exploitation du NED notamment, je demande que cette motion soit transmise directement à la Municipalité ».

Pour M. Pierre Rochat le sujet est éminemment intéressant dans le contexte de ce qui a été discuté aujourd'hui. C'est vrai que l'on a de l'argent, il faut acheter. Il reste convaincu que les collectivités publiques ne doivent pas acheter à la place des structures privées. Tout ça doit être discuté en commission, ce n'est pas pour ralentir, mais il demande le renvoi en commission.

M. Emmanuel Gétaz relève que M. Jean-Pierre Buholzer a demandé le renvoi directement à la Municipalité de cette motion, pour la simple et bonne raison, et il l'a dit précédemment dans d'autres interventions il y a des mois, il y a des deadlines, comme l'on dit en anglais, c'est un mot terrible mais qui porte dans son nom, le mot dead, qui veut dire mort. Un moment donné si l'on dépasse cette ligne on est mort.

C'est exactement ce qui est en train d'arriver pour l'exploitation du Ned. Si le Ned ne peut pas passer des contrats à partir de la fin de l'été, pour de artistes au-delà de janvier 2010 parce qu'il a la garantie de pouvoir continuer à exploiter, le Ned va s'arrêter faute de combattants. Et ce n'est pas faute d'avoir tiré sur la sonnette d'alarme.

Il faut donc procéder rapidement de manière à essayer de régler dans des délais qui permettent au Ned de continuer à fonctionner et qui dans la foulée garantiraient également le maintien des autres structures associatives qui s'y trouvent.

Voilà pourquoi, le calcul étant fait, si l'on renvoie en commission, on nommera les membres de la commission à la prochaine séance, ils se réuniront à la fin de l'été, le rapport arrivera en septembre, et à ce moment le Ned sera probablement déjà dans une situation où il aura dépassé la ligne de la mort.

Voilà pourquoi il a été demandé de procéder avec une certaine urgence, mais ce n'est pas faute d'avoir tiré sur la sonnette d'alarme auparavant.

M. Michel Zulauf aimerait trouver les mots pour convaincre M. Pierre Rochat de retirer sa proposition. On a déjà, à de nombreuses reprises, évoqué la question du NED lors de commissions composées de Conseillers communaux. On connaît déjà un peu les différentes positions qui peuvent survenir.

La Municipalité est saisie d'une proposition qui est claire. M. Zulauf croit qu'il faut gagner du temps. Toute proposition peut-être acceptée ou refusée, mais il ne voit pas à quoi serviraient de nouvelles discussions qui auraient lieu au sein de l'organe délibérant, avec une commission désignée seulement à la fin du mois de juin, qui siègera et qui rapportera peut-être pour le début du mois de septembre. Pour lui c'est du temps perdu. Si c'est une manœuvre dilatoire elle serait vraiment malheureuse, et il espère que M. Pierre Rochat va retirer sa proposition.

M. Pierre-André Spahn, trouve que l'on est train de mélanger les choses. Les dernières motions et interpellations de M. Jean-Pierre Buholzer, concernaient : « Sauvez le Ned ». Aujourd'hui on n'est pas dans la même problématique, on est dans l'achat d'un bâtiment, soit dans une dépense de plusieurs millions.

Il n'en a jamais été débattu en commission. On a débattu du problème du Ned, problème qui est réel. Il n'en disconvient pas, il y a urgence, c'est clair.

M. Spahn propose de lier cette commission avec la pétition qui est en cours, éventuellement de nommer une commission ce soir, afin de rapporter dans les meilleurs délais. Mais il estime indispensable, par rapport à l'achat d'un bâtiment de plusieurs millions, qu'une commission soit nommée, afin d'avoir l'avis de la Municipalité et que les représentants des partis puissent délibérer de ce sujet.

M. Emmanuel Gétaz déclare que Montreux Libre se ralliera au scénario qui verrait la commission être nommée ce soir, et donc pouvoir ainsi rapporter pour le mois de juin.

M. Patrick Haari déclare que le groupe UDC se rallie aussi à cette idée de nommer une commission et de respecter les délais comme M. Gétaz vient de le dire.

M. Pierre Rochat note simplement qu'il y a un règlement. Ce règlement précise que si 10 membres de ce Conseil acceptent et veulent le renvoi en commission, c'est renvoyé en commission. Tout ce que souhaite M. Rochat c'est une commission.

Maintenant, si ce Conseil est capable d'aller plus vite que la musique, il s'en réjouit. Aujourd'hui, ce qu'il constate, c'est qu'un certain nombre de motions qu'il a déposées et qui étaient justement urgentes ont été « choublatisées » dans des délais absolument inacceptables, parce que cela pétouille.

Il est absolument d'accord que cela aille vite, mais il veut une commission. Cette commission peut-être nommée ce soir, c'est à voir avec le bureau. Si 10 membres de ce Conseil sont d'accord ce sera donc une commission. Il suggère de faire une commission ce soir en vitesse !

M. Olivier Gfeller, relève que tout à l'heure, le parti libéral était pour l'intervention de l'Etat dans l'économie, ce qui l'a beaucoup surpris.

Il y a juste une petite question de procédure et M. Gfeller désire être sûr qu'il n'y a pas d'erreur, parce que normalement la commission est nommée dans les groupes. Là, les groupes n'ont pas été consultés et il n'y a pas de date pour le moment.

A son avis, il ne se souvient pas de ce que dit le règlement, il lui semble même qu'il y a une lacune, mais concrètement, sans date et sans avoir des commissaires nommés dans les groupes, il ne voit pas comment on peut dire : « On va nommer une commission ce soir ».

On a des responsabilités auxquelles il faut faire face, il y a ceux qui sont favorables à un renvoi en commission et ceux qui y sont défavorables, c'est la démocratie et on doit accepter la procédure. En ce qui le concerne, il pense que l'on peut se passer d'une commission, mais c'est son avis personnel.

M. Jean-Marc Forclaz propose de voter le renvoi en commission et après improviser le reste.

M. Yanick Hess cite le règlement, et conformément à l'article 77, alinéa a, le règlement dit : « La Municipalité peut renvoyer la motion, le postulat ou la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération.....si 10 membres le demandent, sauf si la Municipalité demande la transmission à l'examen d'une commission ».



M. Michel Zulauf pense bien que 10 membres se trouveront dans cette assemblée pour voter le renvoi de la motion Buholzer à une commission. On peut voter, mais il ne faut pas dire qu'une motion peut-être traitée comme un préavis de la Municipalité, par voie d'urgence, cela n'est pas prévu par le règlement. On ne peut pas improviser après avoir voté. Simplement il faut que chacun assume son vote.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote et demande que les Conseillères et les Conseillers qui soutiennent la proposition de M. Pierre Rochat de renvoyer cette motion à une commission, veuillent bien le faire en levant la main.

M. le Président constate qu'il y a largement plus de 10 membres du Conseil qui sont pour la proposition de M. Pierre Rochat. Cette motion sera donc renvoyée à une commission.

M. Olivier Blanc a bien pris note du renvoi de cette motion en commission, mais il n'a pas été décidé de la nomination de la commission ce soir. Il lui semble, de mémoire, que c'est une pratique que l'on a déjà eue dans ce Conseil dans certains cas, assez peu fréquemment il est vrai. Il lui semble aussi que le règlement n'en dit rien, donc on est toujours parti du principe que l'on faisait ce que l'on voulait et il ne voit pas ce qui s'opposerait à avoir une commission ce soir ou très rapidement, soit avant le prochain Conseil.

Il pense que rien ne s'y oppose et que de ce point de vue là ce serait une solution raisonnable de compromis qui a déjà été proposée. Il propose que la commission soit déjà nommée ce soir, ou tout au moins avant le prochain Conseil de façon qu'elle puisse rapporter au prochain Conseil.

Par ailleurs, il suggère de grouper avec la motion Buholzer la pétition reçue, vu qu'elle traite du même objet.

M. Yanick Hess relève que les propos de M. Olivier Blanc sont tout à fait corrects, on peut se prononcer sur l'urgence sauf si 10 personnes demandent que ce ne soit pas urgent, dans ce cas là, c'est renvoyé à la prochaine séance du Conseil. Il s'agit de l'article 80, alinéas 1 et 2.

M. Emmanuel Gétaz propose de faire une suspension de séance, que les groupes nomment les commissaires et qu'ils les annoncent ce soir, que le bureau les annonce également ce soir, de même que la date. Comme cela le problème sera résolu.

M. Pierre Rochat déclare que tous les articles du règlement que l'on pourra évoquer pourront être pris en compte. Le sentiment d'urgence est partagé, mais il y a aussi un certain nombre de commissaires qui considèrent que c'est bien d'en discuter en commission avant de renvoyer la proposition à la Municipalité.

Il suffit au prochain Conseil d'avoir un point « Nomination de la commission » et un point « Rapport sur la commission » des deux objets. Et ce soir, après la séance, il faut réunir les présidents de groupe pour définir une procédure de nomination. Cette commission pourra siéger avant, elle fera son rapport, et formellement il y aura la nomination à la prochaine séance, ce qui n'est pas très grave.

M. le Président propose à tous les présidents de groupe de se réunir à la fin de la séance afin de définir une date pour cette commission.

## **10. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE**

Le postulat, déposé par M. Pierre Rochat, demande l'étude du Regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples.

Le postulat, déposé par M. Olivier Gfeller, demande à la Municipalité un rapport renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal.

Ces deux postulats seront développés lors de notre prochaine séance.

### **10.1. interpellation de M. Jean-Bernard Kammer au sujet d'un Postomat ou d'un Bancomat à Territet**

M. Jean-Bernard Kammer donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Voici mon interpellation. Elle concerne l'installation éventuelle d'un Postomat ou d'un Bancomat à Territet ou sur la Commune de Veytaux.

Plusieurs personnes m'ont interpellé à ce sujet car il manque entre Villeneuve et Montreux centre un Postomat ou un Bancomat. Il pourrait être à Territet ou éventuellement à Veytaux à la place de l'ancienne cabine téléphonique attenante à la Poste de Veytaux, inoccupée depuis plusieurs années déjà.

Ce Postomat ou ce Bancomat servira tant pour les étudiants de l'institut présent à Territet, que pour les habitants et commerçants de Territet surtout, mais aussi pour les personnes âgées ou handicapées qui ne peuvent tout simplement pas se rendre à Montreux.

Je suggérerais donc à la Municipalité de prendre contact avec les banques montreusiennes de la place ou avec la Poste ou d'autres banques qui ne sont pas à Montreux, ainsi qu'avec l'Association des Intérêts de Territet, qui sont eux sur place, afin de trouver une idée, et de convaincre les banques ou la Poste d'installer un Postomat ou un Bancomat à Territet.

La Municipalité peut-elle se charger d'une telle démarche et de renseigner le Conseil Communal sur le résultat obtenu ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de m'avoir écouté et d'agir de la sorte et de tenir le Conseil Communal au courant de l'avancement de cette idée qui je crois est vraisemblablement une idée récurrente, mais qui n'a toujours pas abouti depuis de nombreuses années.

Je rappelle à ceux qui ne le savent pas qu'il existait une banque à Territet ».

M. le Syndic Pierre Salvi répond que la Municipalité prendra contact avec ces différents interlocuteurs pour voir dans quelle mesure il est possible d'installer un tel équipement.

## 12.2. interpellation de Mme Jacqueline Pellet à propos de la Commission municipale de l'intégration

Madame Jacqueline Pellet donne lecture de son interpellation :

« En mars 2009, le Conseil d'Etat annonçait les priorités qu'il avait fixées en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Il répondait par là aux obligations que lui imposent la Constitution et la Loi.

Six domaines d'application ont été retenus. Il s'agit de :

- langue et formation
  - marché du travail
  - politique d'accueil
  - cohabitation dans les quartiers et zones périurbaines
  - école, famille, égalité
- et
- prévention du racisme et compréhension interreligieuse

Parmi les champs d'intervention choisis par le Conseil d'Etat, certains ont une connexion directe avec les responsabilités communales. Les actions en matière de politique d'accueil, par exemple, peuvent prendre une orientation particulière au plan local, selon la typologie et la conception de la commune qui en prévoit.

A Montreux, les étrangers représentent plus du 44% de la population établie dans la commune.

C'est donc peu dire que le souci d'intégration devrait être présent dans les actions politiques locales.

Une commission municipale a été mise en place mais le moins que l'on puisse dire, c'est que sa gestation a été longue, voire laborieuse et que les travaux qu'elle mène ne se font pas dans la transparence la plus adéquate en matière de communication. Si l'on consulte le rapport de gestion 2008 de la commune de Montreux, il est indiqué, à la page 5, je cite, que « *la Municipalité a siégé avec la commission municipale de l'intégration* ». Pas un mot de plus pour toute l'année.

Dès lors, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité.

- Quel est le mandat de la Commission municipale de l'intégration ?
- Combien de fois, et dans quelle composition s'est-elle réunie en 2008 ?
- Quels sont les sujets principaux qui ont été traités et quelles sont les suites qui y ont été données ?
- Quelles sont les collaborations qui ont été établies entre les actions menées par la Confédération, le Canton et la Commune en matière d'intégration ?

- Dans quelle mesure la commune a-t-elle envisagé de profiter de la manne du budget (via les subsides) des instances fédérales et cantonales pour l'intégration ?
- Y a-t-il eu une réflexion de la Municipalité pour proposer à la Commission d'élaborer un projet au sens de la mise au concours « Citoyenneté » proposée par la Confédération ?
- La commune de Montreux a-t-elle été représentée aux dernières « Assises de l'immigration » organisées par la Chambre cantonale consultative des immigrés, en avril dernier à Bex ?
- Si oui, quels enseignements en ont-ils été retirés ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de me fournir des réponses écrites ».

M. le Syndic Pierre Salvi déclare qu'il est évident qu'il sera répondu par écrit, car les questions sont suffisamment précises pour mériter une information circonstanciée, et c'est ainsi qu'il espère pouvoir renouer avec la transparence.

Il y a deux réponses de la Municipalité.

#### **1. Réponse à l'interpellation de M. Pierre Rochat « Pour que vogue la galère »**

M. Pierre Rochat est très satisfait et remercie la Municipalité de cette réponse. Il est impressionné par tous les avis favorables qui figurent dans cette documentation intéressante. Il espère qu'avec tous ces avis positifs qui émanent de tous les services consultés et de tous les organismes qui se sont prononcés là-dessus, que cela conduira à une concrétisation positive, comme annoncée début 2010. Donc il a une partie des réponses aux questions qu'il avait posées.

Cela dit, il constate que cela ne se fera pas cet été puisque l'on parle peut-être de 2010. Il avait aussi posé la question de savoir si, pour aller plus vite, il n'était pas possible de simplifier un peu, parce que l'on voit que l'on est proche du million pour ce débarcadère, cela coûte d'implanter des structures de ce type en bordure de lac.

Ne pourrait-on quand même pas un peu simplifier pour être sûr que cela se fera en 2010, et qu'il n'y ait pas trop d'oppositions ?

Il remercie toutefois la Municipalité pour sa réponse et il se réjouit que les choses avancent.

M. André Groux déclare qu'il est aussi satisfait de la réponse donnée concernant cette interpellation.

Il relève que dès son lancement, le projet « La Liberté » l'a intéressé et il est satisfait de cette perspective de création d'un accostage dans le secteur du parc Jean-Villard Gilles.

A relever qu'il s'agit bien de répondre à une attente de l'Association des « voiles latines », même si La Liberté est particulièrement intéressée.

Compte tenu du choix de la « démarche touristique globale », c'est compréhensible d'envisager un aménagement relativement complet, comprenant notamment un espace de bains, mais c'est ainsi que l'on en arrive à un montant d'investissement relativement conséquent. Reste que l'attente des intéressés est plus modeste. En tout cas, du côté des responsables de la Liberté, que M. Groux a pu contacter récemment, ce qui leur importe, c'est qu'une réalisation soit possible dans un délai raisonnable.

Quant à lui, avec les membres du Conseil il l'espère, il se réjouit de pouvoir bientôt disposer d'un préavis qui permettra, il le souhaite, la concrétisation de cette idée.

## **2. Réponse à l'interpellation de M. Guillaume Wicht relative à la question des places d'apprentissages au début du printemps 2009**

M. Guillaume Wicht remercie la Municipalité pour la réponse détaillée qui a été fournie. Il relève que la Municipalité estime, avec raison, que la situation est plus préoccupante cette année que l'an passé, puisque près de 50 jeunes n'ont pas trouvé, pour l'heure, de place d'apprentissage.

Certes la commune fait des efforts, mais elle doit proposer davantage de mesures pour éviter que des jeunes se retrouvent sans projet d'avenir concret.

Par exemple, en faisant comprendre aux patrons, qu'engager un apprenti ne signifie pas seulement des coûts, puisque les apprentis apportent de la valeur à une entreprise.

C'est d'ailleurs ce qu'a bien compris l'Ecole Club Migros, en proposant depuis 5 ans une 10<sup>ème</sup> année passerelle, permettant aux jeunes notamment de réaliser un bilan de compétences, de consolider leurs acquis scolaires ou obtenir des certificats reconnus et utiles pour leur futur.

M. Wicht souhaite donc que des partenariats se développent entre le DFJ, l'orientation professionnelle, les milieux économiques pourvoyeurs de places d'apprentissages, les établissements secondaires privés et les autorités politiques.

On travaille dans la bonne voie, mais les moyens d'action doivent être renforcés.

Mme La Municipale Edith Willi aimerait apporter un tout petit complément encore à la réponse à l'interpellation de M. Guillaume Wicht.

Il s'agit d'un complément à la 1<sup>ère</sup> question, soit combien d'apprentis sont engagés dans les services communaux ? Dans la liste des écoliers qui n'avaient pas trouvé de place, Mme la Municipale Edith Willi a découvert que la commune avait engagé une de ces personnes comme apprentie entre-temps. On voit donc que le nombre des écoliers recherchant une place d'apprentissage diminue quand même petit à petit.

D'autre part, l'Etat de Neuchâtel a commandé une enquête sur la proportion des places d'apprentissages au sein des communes. Mme la Municipale Edith Willi trouve que le chiffre pour la commune de Montreux est assez important. Parmi les villes qui sont citées, Bienne, Chaux-de-Fonds, Lausanne, Nyon, Vevey, etc., on voit que la ville qui engage le moins d'apprentis est la commune de Lausanne qui en engage 3,68%, la commune de Vevey en engage 7,2% et la commune de Montreux en engage 10,47%. Ces pourcentages sont calculés par rapport au total du nombre d'employés de la commune concernée. Montreux est la commune qui engage le plus d'apprentis parmi toutes les villes qui ont été répertoriées.

M. Jean-Marc Forclaz se permet de prendre la parole sur ce sujet, parce que l'entreprise qui l'occupe forme depuis toujours des apprentis et il en est très fier. Mais ce soir il lance un appel à tous les politiques qui sont dans cette salle.

La formation des apprentis s'est compliquée d'année en année. Administrativement c'est de plus en plus lourd. Prochainement un rendez-vous est fixé avec une commission d'apprentissage qui veut imposer un tronc commun, une nouvelle invention.

M. Forclaz aimerait lancer un appel à tous les politiques, on doit fournir des places d'apprentissage à des jeunes, mais il faut combattre les lourdeurs administratives et les complications. De nombreux petits patrons ont renoncé à former des apprentis, ils ne pouvaient plus le faire, en fonction des exigences qui leur étaient faites. Cela fait aussi partie de la réflexion.

Alors oui pour les places d'apprentissages, mais il ne faut pas alourdir les procédures, mais les simplifier.

## **11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

Mme Claire-Lise Gudet déclare qu'elle a vu, aujourd'hui sur la route, trois animaux qui appartenaient à des familles, écrasés et laissés comme cela au milieu de la route, sans les avoir déposés sur le côté ou avoir appelé les propriétaires.

Elle pense qu'il faudrait faire quelque chose. Le respect des animaux fait aussi partie de notre vie.

M. Henry Supplicity donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous venons d'approuver le rapport-préavis No 10/2009 de la Municipalité en vue de la création de cinq places supplémentaires en nursery.

Sans aucunement vouloir remettre en cause ce vote, j'aimerais faire part de mon sentiment. Notre Conseil vote pour que chaque couple puisse faire des enfants qui seront d'emblée, même avant leur naissance, programmés dans une pouponnière. Quand parfois même sa place est réservée bien avant sa venue en ce bas monde.

C'est un vieux problème, un problème de société. Je souhaite que ces nouveaux parents qui doivent être responsables, ne glissent pas vers une certaine démission de leurs tâches, en confiant leur progéniture aux structures mises en place. La première obligation des parents c'est son éducation.

Ne renversons donc pas les rôles.

Je vous remercie de votre écoute ».

M. Ludwig Lemmenmeier tient à informer la Municipalité et le Conseil d'un état de fait qui est d'une évolution inquiétante, au niveau de la violence, des bagarres et infractions dans notre ville, ainsi qu'un trafic de drogue en constante augmentation.

Personnellement, il fréquente régulièrement des endroits où il voit ce genre de comportement. Il souhaite que cette question soit traitée par le Conseil intercommunal de la Police Riviera et il transmet à nos représentants ces informations et les invite à interpeller le Comité de Direction de la Police Riviera.

M. le Président lève la séance à 23h00.

### **CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

La secrétaire suppléante :

Salvatore GIANNONE

Charlotte CHEVALLIER